

VUE REELLE - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 43 cm au format A3

E6

E7



*Le parc des Tulipes n'étant pas construit au moment de la prise de vue, il a été photomonté sur ce visuel.*



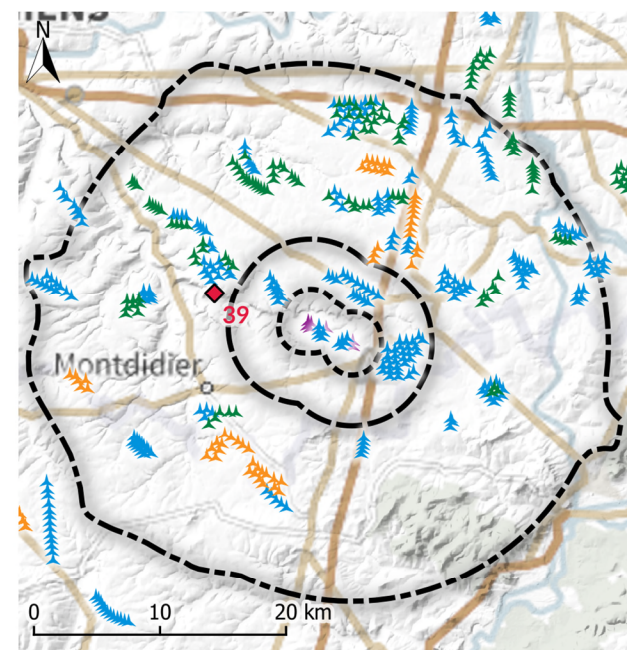
**Photomontage n°39 : Chemin vicinal au nord de Davenescourt**

**ETAT INITIAL :** Ce point de vue se localise légèrement en amont de Davenescourt, sur le GR123, au nord-ouest du projet. L'horizon est occupé par la végétation et notamment par les bois du Château de Davenescourt à gauche du panorama, de la ripisylve de la Vallée de l'Avre en fond de vallée. La végétation ferme les vues et masque les parcs éoliens.

**IMPACTS VISUELS DU PROJET :** Les éoliennes du projet sont masquées par le relief et surtout le bois du parc du Château. L'impact est nul.

**IMPACTS CUMULES :** Les autres parcs éoliens sont masqués. Les impacts cumulés sont nuls.

**Les masques végétaux dissimulent les parcs éoliens environnants ainsi que la totalité du projet. Les impacts visuels et cumulés sont nuls.**



**Aires d'étude**

- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

**Parc éolien**

- Construit
- Autorisé, non construit
- Ayant reçu un avis de l'AE
- Projet

**Photomontage**

- Localisation du photomontage
- Panorama 120°
- Vue réelle 2°50'

**Itinéraires touristiques**

- GR

**Caractéristiques de la prise de vue**

Photomontage	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo
n°39	670078	6957211	88m	26/10/2020 13:52	Temps clair, partiellement nuageux

**Distance au projet**

Aire d'étude	Eolienne la + proche	Eolienne la + éloignée	Visibilité du projet
Eloignée	E1 à 7.7 km	E7 à 11.7 km	Aucune éolienne visible

**Esquisse**



Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.



Etat initial avec les parcs construits et les parcs autorisés, non construits



Etat avec le projet et les autres parcs éoliens connus





VUE REELLE - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 43 cm au format A3

E1E2E5 E3E6E4 E7





VUE REELLE - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 43 cm au format A3





**Photomontage n°40 : Parcs éoliens de l'Avre**

**ETAT INITIAL :** Situé à l'intersection de la D934 et de la D41, la vue est dégagée et l'horizon porte loin. Ce dernier est ponctuellement animé par les villages et leurs ceintures de courtils. L'éolien est une composante du paysage. Il se retrouve dans les horizons ouverts, comme les parcs de la Sablière, Champs Perdus et Champs Perdus II ou Mont de Trême. Mais il est aussi représenté à l'arrière de linéaires boisés et sont plus ou moins masqués, comme les Tulipes, Santerre II, Chilly-Fransart, Bois Madame, Champs Serpette et ceux de Roye I à IV.

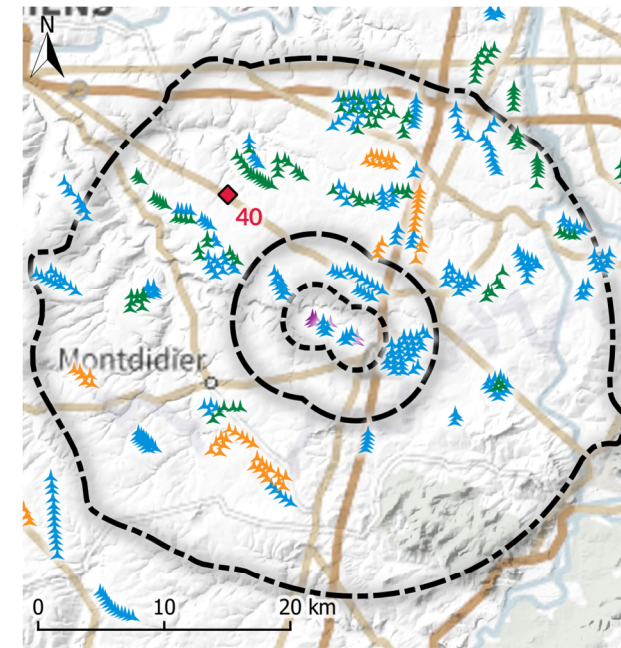
L'église d'Hangest-en-Santerre se devine au-dessus des boisements, à droite de la vue.

**IMPACTS VISUELS DU PROJET :** Les éoliennes sont très peu visibles à l'horizon. Elles sont soit masquées en grande partie, soit intégralement, par des boisements. Elles n'entrent pas en covisibilité avec le monument inscrit de l'église Saint Martin d'Hangest-en-Santerre.

**IMPACTS CUMULES :** L'éolien s'installe sur l'horizon. Les parcs à droite de la vue sont bien visibles. Ailleurs, les machines sont en grande partie masquées. Les impacts cumulés sont faibles.

Les éoliennes du projet sont très peu visibles, voire masquées. L'impact du projet est donc très faible.

Les impacts cumulés sont faibles, avec ou sans le projet puisque le projet est très peu prégnant sur cette vue.



**Aires d'étude**

- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

**Parc éolien**

- Construit
- Autorisé, non construit
- Ayant reçu un avis de l'AE
- Projet

**Photomontage**

- Localisation du photomontage
- Panorama 120°
- Vue réelle 2°50'

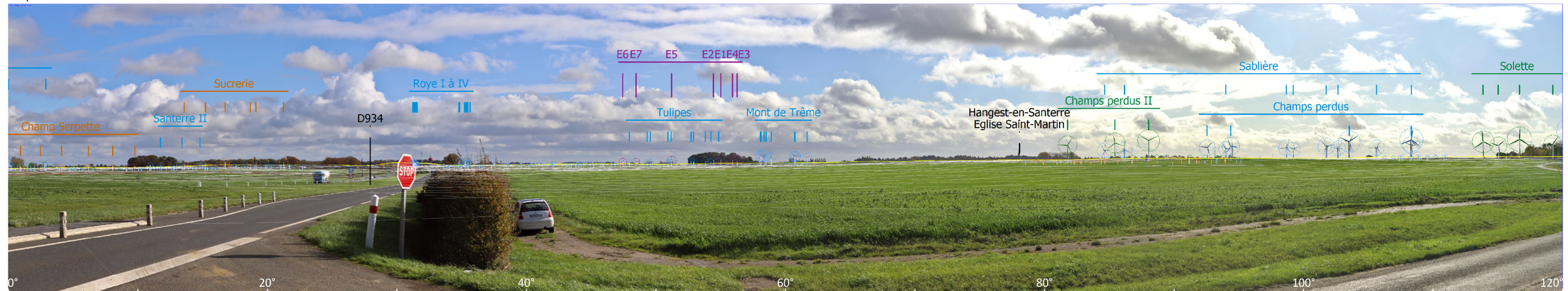
**Caractéristiques de la prise de vue**

Photomontage	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo
n°40	670796	6964626	92.2m	26/10/2020 14:17	Temps clair, partiellement nuageux

**Distance au projet**

Aire d'étude	Eolienne la + proche	Eolienne la + éloignée	Visibilité du projet
Eloignée	E1 à 11.7 km	E7 à 15.4 km	1 éolienne visible (mât/rotor)

**Esquisse**



Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.



Etat initial avec les parcs construits et les parcs autorisés, non construits



*Le parc des Tulipes n'étant pas construit au moment de la prise de vue, il a été photomonté sur ce visuel.*

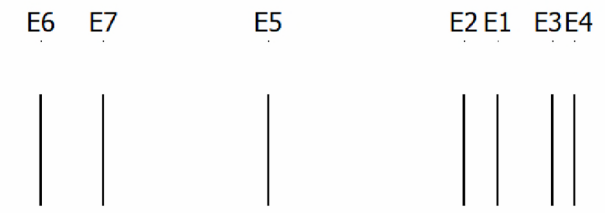
Etat avec le projet et les autres parcs éoliens connus



*Le parc des Tulipes n'étant pas construit au moment de la prise de vue, il a été photomonté sur ce visuel.*



VUE REELLE - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 43 cm au format A3



Le parc des Tulipes n'étant pas construit au moment de la prise de vue, il a été photomonté sur ce visuel.



VUE REELLE - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 43 cm au format A3



*Le parc des Tulipes n'étant pas construit au moment de la prise de vue, il a été photomonté sur ce visuel.*



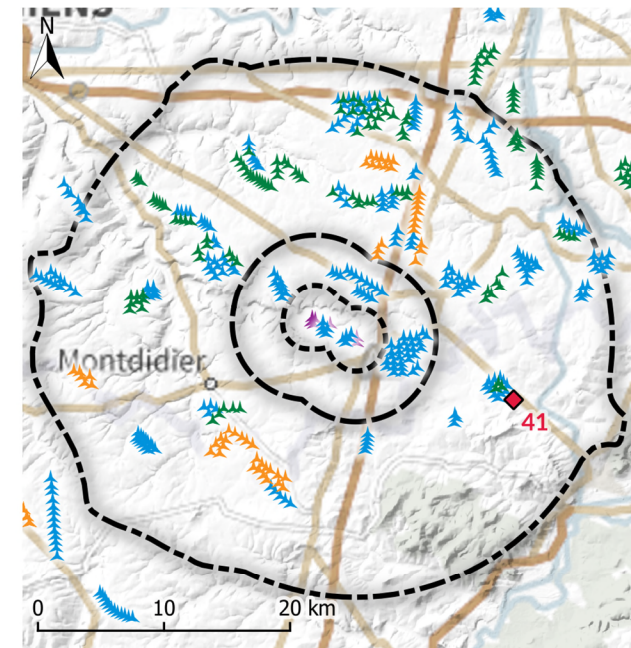
**Photomontage n°41 : D934 depuis Noyon**

**ETAT INITIAL :** Ce point de vue se localise sur la D934, en direction de Roye, au niveau de l'habitation dite du Moulin. Le paysage du plateau est dégagé du centre à droite du panorama. Les parcs éoliens, notamment ceux des Hauts-Prés, occupent le premier plan et renforcent la perspective de la route principale D934. Quelques parcs éoliens sont visibles lorsque les éoliennes ne sont pas masquées, en bout de pale en arrière-plan à l'horizon, comme le parc de Falvieux ou de Balâtre-Gruny-Marché par exemple.

**IMPACTS VISUELS DU PROJET :** Les éoliennes du projet sont masquées par l'habitation et n'engendrent aucun impact depuis cette vue.

**IMPACTS CUMULES :** Le projet n'étant pas visible, il ne participe pas à l'emprise des parcs éoliens sur l'horizon.

Depuis le lieu-dit le Moulin sur la D934, le projet n'est pas visible, son impact visuel est nul. Il n'y a pas d'impact cumulé.



**Aires d'étude**

- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

**Parc éolien**

- Construit
- Autorisé, non construit
- Ayant reçu un avis de l'AE
- Projet

**Photomontage**

- Localisation du photomontage
- Panorama 120°
- Vue réelle 2\*50°

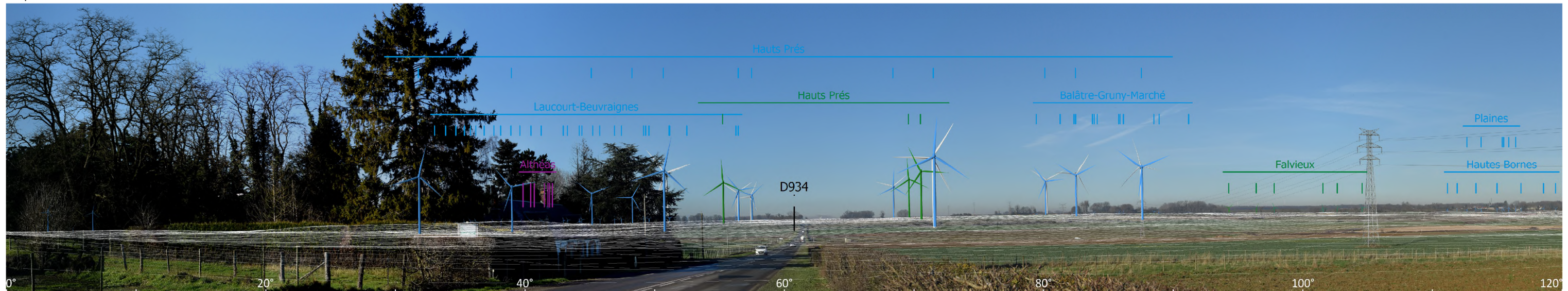
**Caractéristiques de la prise de vue**

Photomontage	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo
n°41	693489	6948473	72.7m	14/01/2022 13:29	Beau temps

**Distance au projet**

Aire d'étude	Eolienne la + proche	Eolienne la + éloignée	Visibilité du projet
Eloignée	E7 à 13.3 km	E1 à 17.3 km	Aucune éolienne visible

**Esquisse**



Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.



Etat initial avec les parcs construits et les parcs autorisés, non construits



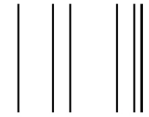
Etat avec le projet et les autres parcs éoliens connus





VUE REELLE - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 43 cm au format A3

Althéas



Volet paysager du Parc éolien des Althéas



VUE REELLE - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 43 cm au format A3



Volet paysager du Parc éolien des Althéas



**Photomontage n°42 : Silhouette de Piennes-Onvillers et l'église Saint-Martin**

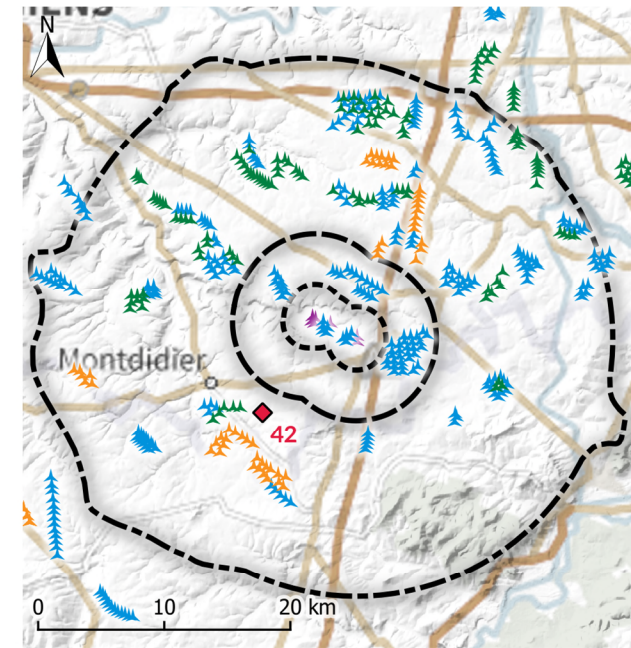
**ETAT INITIAL :** Piennes-Onvillers est un village qui se situe au sud-ouest du projet dans l'aire éloignée. Bien qu'elle mêle végétal et bâtis, sa silhouette est identifiable depuis la D4135, au sud du village. En effet, le clocher de l'église Saint-Martin (P18) monument classé, émerge du linéaire bâti et devient un point d'appel dans l'horizon. Depuis la D4135, les parcs éoliens sont soit masqués soit très peu visibles dans le lointain.

**IMPACTS VISUELS DU PROJET :** Le projet est en très grande partie masqué. On peut deviner au loin, les bouts des éoliennes E1 à E4 à travers la végétation, à gauche de la silhouette. Elles n'entrent pas en covisibilité avec le clocher de Piennes-Onvillers. Aussi, elles sont très peu prégnantes et sont en deçà de l'horizon boisé.

**IMPACTS CUMULES :** Les autres parcs éoliens sont très peu prégnants. Le projet étant en grande partie masqué, il n'entraîne pas d'impact cumulé.

Les éoliennes du projet qui ne sont pas masquées intégralement, se devinent à l'arrière des écrans végétaux présents dans le village. Celles qui sont perceptibles n'entrent pas en covisibilité directe avec l'église Saint-Martin et n'impactent pas la silhouette du bourg, ne surplombant aucune maison. L'impact du projet est donc très faible.

Les impacts cumulés sont très faibles, avec ou sans le projet puisque l'éolien est peu prégnant sur cette vue.



**Aires d'étude**

- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

**Parc éolien**

- Construit
- Autorisé, non construit
- Ayant reçu un avis de l'AE
- Projet

**Photomontage**

- Localisation du photomontage
- Panorama 120°
- Vue réelle 2°50'

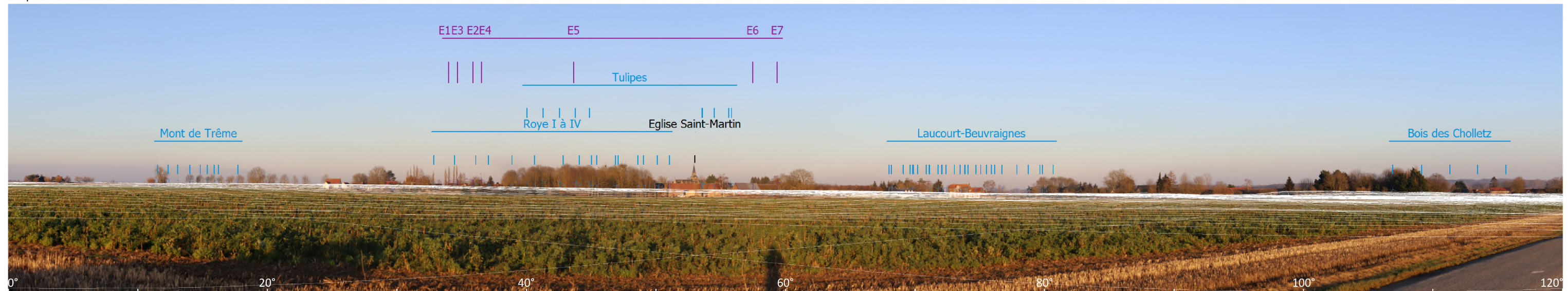
**Caractéristiques de la prise de vue**

Photomontage	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo
n°42	673553	6947350	95.7m	21/01/2020 17:46	Beau temps

**Distance au projet**

Aire d'étude	Eolienne la + proche	Eolienne la + éloignée	Visibilité du projet
Eloignée	E4 à 8.3 km	E6 à 9.7 km	4 éoliennes visibles en partie (à travers la végétation)

Esquisse



Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.



Etat initial avec les parcs construits et les parcs autorisés, non construits



*Le parc des Tulipes n'étant pas construit au moment de la prise de vue, il a été photomonté sur ce visuel.*

Etat avec le projet et les autres parcs éoliens connus



*Le parc des Tulipes n'étant pas construit au moment de la prise de vue, il a été photomonté sur ce visuel.*



VUE REELLE - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 43 cm au format A3

E1 E3 E2 E4

E5

E6 E7



*Le parc des Tulipes n'étant pas construit au moment de la prise de vue, il a été photomonté sur ce visuel.*



VUE REELLE - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 43 cm au format A3



*Le parc des Tulipes n'étant pas construit au moment de la prise de vue, il a été photomonté sur ce visuel.*



## D.3-4. Synthèse du carnet de modélisation

### Impacts visuels

Le projet est situé sur un plateau agricole aux horizons très ouverts.

Cependant, sur 43 photomontages analysés, les impacts sont essentiellement **faibles à nuls**, que ce soit depuis les lieux de vie, les patrimoines ou les axes routiers principaux. Le projet est alors soit **prégnant bien visible** mais aussi bien intégré au paysage, soit **peu prégnant** par la distance ou encore **masqué** par les boisements, les ripisylves et reliefs de vallées.

9 photomontages montrent un impact **modéré**, et 1 photomontage un impact localement **fort**. Il s'agit des lieux de vie où le projet génère de la concurrence visuelle voir un léger effet de surplomb à l'intérieur de celui-ci comme à Dancourt-Popincourt, aux franges urbaines très ouvertes où le projet augmente la part d'éoliens dans l'horizon comme à Andechy et Villers-lès-Roye. Il s'agit aussi des silhouettes de certains d'entre eux où une concurrence visuelle, voire ponctuellement un effet de surplomb existe, notamment avec les villages de L'Échelle-Saint-Aurin et la vallée de l'Avre depuis la route locale D54E, de Laucourt, de Dancourt-Popincourt, d'Andechy, de Villers-lès-Roye et localement celle de Grivillers.

Le projet **est souvent bien intégré**, **peu visible** voire absent de l'horizon pour les autres lieux de vie et monuments.

Les photomontages montrent que le projet a une **implantation lisible, simple et qui s'intègre majoritairement bien dans le paysage**, du fait qu'il s'agisse d'une **extension**. Le gabarit de 186m en bout de pale est globalement **à l'échelle du paysage et cohérent avec les parcs alentours**, notamment le parc des Tulipes au gabarit moins élevé (153m).

### Impacts cumulés

#### Impacts cumulés analysés par photomontages

Dans un contexte éolien dense, les photomontages réalisés confirment que des **covisibilités** existent fréquemment entre le projet et les autres parcs éoliens, lorsque l'observateur se situe sur le plateau. Cependant, vis-à-vis des **autres parcs éoliens**, le projet présente rarement des effets de brouillages, hormis ponctuellement avec le parc des Tulipes duquel il s'inscrit en extension et où les impacts cumulés peuvent être **modérés**.

Sinon depuis les aires rapprochée ou éloignée, certains parcs sont plus prégnants et occupent majoritairement l'horizon. Par exemple l'ensemble de Laucourt-Beuvraignes occupe une grande emprise horizontale du plateau, que ce soit depuis la sortie sud de Roye (photomontage n°23), la sortie nord de Laboissière-en-Santerre (photomontage n°6), à l'est à Beuvraignes (photomontage n°33) ou Crapeaumesnil (photomontage n°34). Au nord c'est plutôt l'ensemble éolien de Roye qui est le plus prégnant à l'horizon, comme par exemple depuis la limite ouest de Goyencourt (photomontage n°32). Dans ces cas-là, les impacts cumulés sont **modérés** mais les photomontages montrent que le projet est **soit peu prégnant à l'horizon, soit participe très peu voire ne participe pas aux impacts cumulés**. Ailleurs, les impacts cumulés sont **faibles à nuls**.

Tableau 76 : Synthèse des impacts visuels du projet dans le carnet de photomontages

N°	Nom	Distance au projet	Eolienne la plus proche	Unité paysagère	Intérêt principal	Impact du projet	Impacts cumulés analysés par photomontage	
							Niveau avec le projet	Participation du projet
1	Centre de l'Echelle-Saint-Aurin	0,66 km	E5	Vallée de l'Avre	Lieu de vie	Faible	Faible	~
2	Sortie sud de Saint-Aurin	1,29 km	E6		Lieu de vie	Très faible	Très faible	~
3	Silhouettes de l'Echelle-Saint-Aurin et de la Vallée de l'Avre	1,31 km	E5		Lieu de vie + Remarquable	Modéré	Modéré	+
4	Sortie est d'Armancourt	1,28 km	E5	Plateau du Santerre	Lieu de vie	Faible	Faible	~
5	Sortie ouest de Marquivillers	1,59 km	E4		Lieu de vie	Faible	Modéré	+
6	Sortie nord de Laboissière-en-Santerre et silhouette de Marquivillers	2,78 km	E4	Vallée de l'Avre	Lieu de vie	Faible	Modéré	+
7	D133 Dancourt-Popincourt	1,11 km	E7	Plateau du Santerre	Lieu de vie	Modéré	Faible	~
8	Silhouette nord de Dancourt-Popincourt	2,07 km	E7		Impacts cumulés	Modéré	Modéré	~
9	Rue principale de Dancourt-Popincourt	1,82 km	E7		Lieu de vie	Faible	Très faible	~
10	Silhouette sud de Dancourt-Popincourt	2,01 km	E7		Lieu de vie	Modéré	Faible	~
11	A l'ouest de Laucourt	1,25 km	E7		Lieu de vie	Faible	Faible	~
12	Silhouette de Laucourt depuis la D1017	2,27 km	E6		Impacts cumulés	Modéré	Modéré	+
13	Bosquets de Tilloloy depuis la D1017	2,09 km	E7		Patrimoine	Faible	Modéré	~
14	Château de Tilloloy	3,45 km	E7	Patrimoine	Nul	Très faible	0	
15	Au pied de l'église Notre-Dame de Lorette	3,45 km	E7	Patrimoine	Nul	Nul	0	
16	Silhouette de Tilloloy depuis la D1017	4,92 km	E7	Vallée de l'Avre	Lieu de vie	Très faible	Faible	~
17	Rue centrale de Guerbigny	2,26 km	E1		Patrimoine	Faible	Faible	0
18	Au pied de l'Eglise Saint-Pierre	2,08 km	E1		Lieu de vie	Très faible	Nul	0
19	Sortie sud d'Andechy	2,55 km	E5		Lieu de vie	Modéré	Modéré	+
19b	Sortie ouest d'Andechy, au niveau du cimetière militaire	2,49 km	E1		Cimetière militaire	Modéré	Modéré	+
20	Silhouette d'Andechy depuis la D934	4,08 km	E5		Lieu de vie	Modéré	Modéré	+
21	Sortie sud de Villers-lès-Roye	2,14 km	E5		Lieu de vie	Modéré	Modéré	~
22	Entrée nord de Saint-Mard	2,61 km	E6	Plateau du Santerre	Lieu de vie	Très faible	Très faible	0
23	Sortie sud de Roye	3,30 km	E6		Lieu de vie	Faible	Modéré	~
24	En haut des Remparts de Roye	4,09 km	E6		Lieu de vie	Très faible	Faible	~
25	Silhouette de Roye	6,48 km	E6		Patrimoine	Faible	Modéré	~
26	Rue principale de Grivillers	2,86 km	E7		Lieu de vie	Faible	Faible	~
27	Silhouette de Grivillers	3,20 km	E7		Lieu de vie	Faible	Modéré	~
28	Sortie nord de Bus-la-Mésière	4,40 km	E7		Lieu de vie	Faible localement fort	Faible	~
29	Rue principale de Fescamps	5,25 km	E4	Vallée de l'Avre	Lieu de vie	Faible	Faible	~
30	Sortie nord de Lignièrès	2,80 km	E3		Lieu de vie	Faible	Faible	~
31	Sortie sud de Erches	3,07 km	E1		Lieu de vie	Faible	Modéré	~
32	Limite ouest de Goyencourt	4,90 km	E6		Lieu de vie	Faible	Modéré	~
33	Sortie nord de Beuvraignes	3,80 km	E7		Lieu de vie	Faible	Faible	~
34	Sortie nord de Crapeaumesnil	5,48 km	E7		Impacts cumulés	Faible	Faible	~
35	Sortie nord de Montdidier	8,27 km	E3		Lieu de vie	Très faible	Faible	~
36	Au pied de l'Hôtel de ville de Montdidier	9,97 km	E3	Vallée de l'Avre	Lieu de vie	Nul	Nul	0
37	Silhouette de Montdidier depuis la D930	12,91 km	E3		Lieu de vie	Faible	Faible	~
37b	Silhouette de Montdidier depuis la D930	12,10 km	E3		Lieu de vie	Très faible	Faible	~
38	Carrefour du GR123 et de la D930	4,81 km	E4		Route + itinéraire	Faible	Faible	~
39	Chemin vicinal au nord de Davenescourt	7,75 km	E1		Route	Nul	Nul	0
40	Parcs éoliens de l'Avre	11,68 km	E1		Impacts cumulés	Très faible	Faible	0
41	D934 depuis Noyon	13,30 km	E7		Route	Nul	Nul	0
42	Silhouette de Piennes-Onvillers et l'église	8,29 km	E4	Vallée de l'Avre	Patrimoine	Très faible	Très faible	0

Participation du projet aux impacts cumulés :

0 : Aucune contribution  
 ~ Contribution peu significative  
 + Contribution significative  
 ++ Contribution importante



**Saturations visuelles des lieux de vie proches du projet**

En raison du contexte éolien dense, le risque de saturation visuelle est relativement marqué sur le territoire d'étude pour les lieux de vie à proximité du projet. Avec le projet, le risque est accentué pour 4 lieux de vie (niveaux modérés à très forts) ou 7 lieux de vie lorsque les parcs en instruction sont également pris en compte.

**Le projet occupe des angles horizontaux entre 28° et 0°, ce qui est peu important.** En effet, le projet s'inscrit en continuité du parc existant des Tulipes, ce qui rend sa contribution à l'occupation totale de l'éolien sur l'horizon faible puisque le parc des Tulipes occupe une même part d'horizon, bien qu'elle puisse augmenter avec le projet. Aussi en ce sens, dans 14 cas sur 20, le projet ne modifie pas l'espace de respiration maximal. Sinon lorsqu'il le réduit, c'est entre 4° et 7°, au maximum 16° au niveau d'Andechy. Les seuils sont bien souvent dépassés, néanmoins, ils le sont déjà sans la présence du projet du fait d'être dans un territoire au contexte éolien dense.

Ainsi les niveaux de risque de saturation visuelle théorique comprenant l'état initial, les parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet pour les 20 lieux de vie étudiés sont :

- très forts pour 6 lieux de vie ;
- forts pour 3 lieux de vie ;
- modérés pour 5 lieux de vie ;
- faibles pour 3 lieux de vie et très faibles pour 3 lieux de vie.

Cependant, l'analyse de la saturation visuelle par photomontage à 360° a affiné les niveaux de risque de saturation visuelle. En effet, les parcs éoliens sont régulièrement masqués par le relief ou les masques bâti et de végétation, ce qui réduit l'occupation de l'éolien à l'horizon par rapport aux calculs théoriques. En conclusion, avec le projet la saturation visuelle est :

- forte pour un seul lieu de vie : Roye ;
- modérée pour 5 lieux de vie : Marquivillers, Andechy, Villers-les-Roye, Laboissière-en-Santerre et Erches ;
- faible pour 11 lieux de vie et très faibles pour 3 lieux de vie.

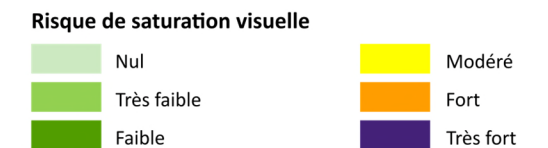
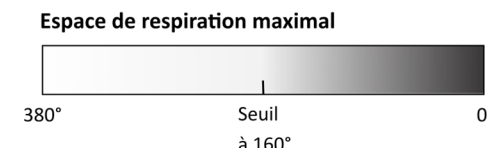
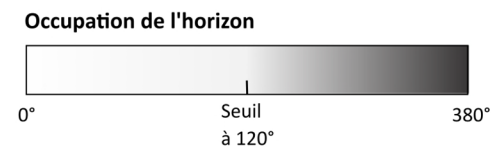
**L'analyse du risque de saturation visuelle et les photomontages analysant la saturation visuelle concrète ont montré que le projet modifie peu les niveaux de saturation visuelle existants et contribue peu aux impacts cumulés puisqu'il occupe généralement la même part d'horizon que le parc éolien des Tulipes.**

Tableau 77 : Synthèse des saturations visuelles et des impacts cumulés sur les lieux de vie sensibles

Lieux-dit	Sensibilité de visibilité	Occupation de l'horizon avec éoliennes				Espace de respiration maximal sans éolienne				Risque de saturation visuelle théorique			Saturation visuelle concrète par analyse de photomontages	Participation du projet aux impacts cumulés
		Etat initial	Etat initial + projet	Etat initial + projet + parc en instruction	Accroissement lié au projet	Etat initial	Etat initial + projet	Etat initial + projet + parc en instruction	Diminution liée au projet	Etat initial	Etat initial + projet	Etat initial + projet + parc en instruction		
L'Echelle	Forte	174°	202°	202°	28°	52°	52°	52°	0°	Très fort	Très fort	Très fort	Faible	~
Saint-Aurin	Forte	216°	234°	235°	18°	70°	64°	64°	-6°	Fort	Fort	Fort	Très faible	~
Armancourt	Forte	188°	188°	188°	0°	70°	70°	70°	0°	Fort	Fort	Fort	Faible	~
Marquivillers	Forte	123°	142°	156°	19°	75°	75°	69°	0°	Modéré	Modéré	Modéré	Modérée	+
Dancourt-Popincourt	Forte	137°	142°	147°	5°	73°	73°	73°	0°	Modéré	Modéré	Modéré	Faible	~
Laucourt	Forte	159°	159°	174°	0°	93°	93°	93°	0°	Faible	Faible	Faible	Faible	~
Saint-Mard	Modérée	178°	191°	223°	13°	62°	55°	53°	-7°	Fort	Très fort	Très fort	Très faible	0
Andechy	Modérée	197°	221°	223°	24°	65°	49°	49°	-16°	Fort	Très fort	Très fort	Modérée	+
Villers-lès-Roye	Forte	222°	245°	245°	23°	41°	41°	41°	0°	Très fort	Très fort	Très fort	Modérée	+
Grivillers	Forte	95°	120°	146°	25°	87°	87°	74°	0°	Faible	Modéré	Modéré	Faible	~
Laboissière-en-Santerre	Forte	105°	118°	146°	13°	86°	86°	68°	0°	Faible	Faible	Modéré	Modérée	+
Roye	Modérée	199°	205°	229°	6°	53°	49°	49°	-4°	Très fort	Très fort	Très fort	Fort	~
Bus-la-Mésière	Modérée	46°	59°	76°	13°	132°	125°	125°	-7°	Très faible	Très faible	Très faible	Faible	~
Beuvraignes	Modérée	122°	125°	132°	3°	110°	110°	110°	0°	Faible	Faible	Faible	Faible	~
Crapeaumesnil	Modérée	118°	119°	119°	1°	87°	87°	87°	0°	Faible	Faible	Faible	Faible	~
Erches	Modérée	202°	211°	212°	9°	72°	65°	65°	-7°	Modéré	Fort	Fort	Modérée	~
Lignières	Modérée	90°	95°	117°	5°	128°	128°	128°	0°	Très faible	Très faible	Très faible	Faible	~
Goyencourt	Modérée	173°	180°	239°	7°	45°	45°	45°	0°	Modéré	Modéré	Très fort	Faible	~
Fescamps	Modérée	79°	93°	125°	14°	84°	84°	84°	0°	Faible	Faible	Modéré	Faible	~
Guerbigny	Modérée	44°	46°	46°	2°	133°	133°	133°	0°	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	0

En gras: Occupation de l'horizon supérieur à 120°  
 °Espace de respiration inférieur à 90°

Participation du projet aux impacts cumulés :  
 0 : Aucune contribution  
 ~ Contribution peu significative  
 + Contribution significative  
 ++ Contribution importante





## D.4 Synthèse des impacts visuels

L'analyse des impacts visuels a reposé sur trois grands outils de modélisation :

- Les zones d'influence visuelle qui donne une idée des visibilité du projet à l'échelle des trois grandes aires d'étude ;
- L'analyse du risque théorique de saturation visuelle pour identifier les lieux de vie où une analyse fine du contexte éolien est nécessaire ;
- Les photomontages qui donnent à voir le paysage sans et avec le projet.

### D.4-1. Bassin de visibilité du projet

Rappel : toutes les zones d'influence visuelle (ZIV) ont été calculée pour la hauteur en bout de pale des éoliennes du projet et du contexte éolien. Le logiciel utilisé est Windpro 3.4, avec un relief issu du Modèle Numérique de Terrain (MNT) EU-DEM 30 au pas de 25 m et des boisements tirés du mode d'occupation du sol (MOS) des Hauts-de-France (hauteur de 15 m).

A l'échelle de l'**aire éloignée**, les bois et reliefs au sud et à l'est masquent les vues en direction du projet. Sur le plateau, les vues ouvertes en direction du projet devraient être régulières mais de faible prégnance.

En se rapprochant, les valeurs de la ZIV en angle vertical augmentent, laissant présager un projet bien visible en arrière-plan dans l'**aire rapprochée** (angle vertical compris en 1,5 et 5°). Si les lieux de vie du plateau devraient avoir des vues sur le projet, celles-ci sont moins importantes pour les paysages reconnus et patrimoines de l'aire d'étude.

Réalisée à l'échelle de l'aire rapprochée, la ZIV en angle horizontal a permis de définir les lieux de vie à analyser pour l'étude des saturations visuelles :

- Les villages de l'Échelle et Saint-Aurin, Dancourt-Popincourt, Armancourt, Laucourt, Marquivillers, Guerbigny, Saint-Mard, Andechy, Villers-lès-Roye, Grivillers, Laboissière-en-Santerre, Lignièrès, Erches, Beuvraignes, Bus-la-Mésièrè, Goyencourt, Fescamps, Crapeaumesnil.
- La ville de Roye

L'**aire immédiate** laisse présager des vues proches sur le projet depuis les lieux de vie recensés sur ce territoire ainsi que depuis le coteau de la vallée de l'Avre opposé au projet.

La ZIV cumulée avec le contexte éolien montre que le projet s'installe dans la continuité des parcs éoliens existants et confirme la nécessité d'une analyse de saturation visuelle approfondie pour les lieux de vie.

### D.4-2. Impacts visuels

43 photomontages et 20 analyses du risque de saturation visuelle (associées à 20 photomontages à 360°) ont été réalisés.

#### Lieux de vie

##### Visibilités

##### Analyse de saturation théorique

Sur les 20 points d'analyse des saturations visuelles théoriques à l'état initial, 3 présentent un risque **très fort**, 4 un risque **fort** et 4 un risque **modéré**, 6 un risque **faible** et 3 un risque **très faible** de saturation visuelle.

Que ce soit avec le projet seul ou avec le projet et les parcs en instruction, le risque n'a pas changé pour 13 lieux de vie. Il est resté **très fort** pour L'Échelle, Roye et Villers-lès-Roye ; **fort** pour Saint-Aurin et Armancourt ; **modérée** pour Marquivillers et Dancourt-Popincourt et tout au plus **faible** pour Laucourt, Guerbigny, Bus-la-Mésièrè, Lignièrès, Beuvraignes et Crapeaumesnil.

En revanche entre le risque à l'état initial et celui avec le projet, il a augmenté pour 4 autres villages. Il passe de **fort** à **très fort** pour Saint-Mard et Andechy ; **modéré** à **fort** pour Erches et **faible** à **modéré** pour Grivillers. Les seuils de risques restent identiques avec la prise en compte des parcs en instruction.

Enfin 3 lieux de vie présentent une variation du risque de saturation visuelle après la prise en compte des parcs en instruction. Goyencourt passe d'un risque **modéré** à l'état initial et avec le projet à **très fort** avec les parcs en instruction, Laboissière-en-Santerre et Fescamps passent d'un risque **faible** à l'état initial et avec le projet à un risque **modéré** avec les parcs en instruction.

##### Analyse de saturation sur les photomontages

Les photomontages à 360° ont pu confronter les résultats d'analyse des saturations visuelles théoriques aux terrains existants.

Après analyse des photomontages à 360°, 12 lieux de vie présentent un risque de saturation visuelle moindre. Passant de **très fort**, **fort** ou **modéré** à **faible** ou **très faible**, cela concerne 8 d'entre eux, notamment L'Échelle (photomontage n°1), Saint-Aurin (photomontage n°2), Armancourt (photomontage n°4), Dancourt-Popincourt (photomontage n°7), Saint-Mard (photomontage n°22), Grivillers (photomontage n°26), Fescamps (photomontage n°29) et Goyencourt (photomontage n°32). Aucun effet de saturation visuelle n'a été identifié pour ces derniers.

Aussi 4 autres lieux de vie ont un risque de saturation visuelle réduit mais restant tout de même **modéré** pour Andechy (photomontage n°19), Villers-lès-Roye (photomontage n°21) et Erches (photomontage n°31) et **fort** pour Roye (photomontage n°23).

À Andechy, les vues sont intermédiaires avec un premier et second plan cultivé et un arrière-plan boisé, percé de quelques vues lointaines. L'éolien est déjà présent sur le panorama, avec un effet de saturation visuelle **modéré**. Le projet s'intègre de manière lisible dans le contexte éolien existant.

À Villers-lès-Roye, la vue est légèrement plus ouverte. Le contexte éolien est similaire, avec le projet inscrit en continuité de l'éolien existant.

En limite d'urbanisation d'Erches, la vue s'ouvre au sud-est vers l'espace agricole tandis que le reste du panorama est limité par la trame bâtie. L'éolien est déjà présent sur la presque totalité de l'horizon pour les vues. Cependant, les parcs sont éloignés, ce qui **modère** l'effet de saturation visuelle. Le projet s'intègre au parc des Tulipes et n'augmente que peu la prégnance de l'éolien lointaines.

À Roye, il existe déjà un effet de saturation visuel **très fort**, depuis le sud. Après analyse du photomontage à 360°, il s'avère **fort**. Néanmoins le projet avec sa faible emprise horizontale, ne renforce pas cet effet.

Le risque de saturation visuelle s'est avéré identique après modélisation en photomontage pour 6 lieux de vie. Il est resté **modéré** pour Marquivillers (photomontage n°5), Laboissière-en-Santerre (photomontage n°6), **faible** pour Laucourt (photomontage n°11), Beuvraignes (photomontage n°33) et Crapeaumesnil (photomontage n°34) et **très faible** pour Guerbigny (photomontage n°17).

À Marquivillers, les vues depuis le lieu de vie sont ouvertes. Le projet vient s'installer dans la continuité du contexte éolien mais laisse cependant dégager des espaces de respiration. Les effets de saturation visuelle sont **modérés**. La situation est relativement similaire à Laboissière-en-Santerre.

Le risque de saturation visuelle s'est avéré plus important après modélisation en photomontage pour 2 lieux de vie. Passant de **très faible** à **faible**, cela Bus-la-Mésièrè (photomontage n°28) et Lignièrès (photomontage n°30). Néanmoins aucun effet de saturation visuelle n'a été identifié pour ces derniers.

Dans la plupart des cas, le projet renforce peu la prégnance du contexte éolien.

L'effet de saturation visuelle est **fort** pour 1 lieu de vie (Roye), **modéré** pour 5 d'entre eux (Marquivillers et Laboissière-en-Santerre, Andechy, Villers-lès-Roye et Erches).

Pour les autres villages étudiés par photomontages, le projet s'installe de manière cohérente dans le paysage. Les impacts sont généralement au plus **faibles** pour les autres lieux de vie.

Le projet n'est pas visible depuis le centre de Tilloloy.



## Covisibilités

Dans l'aire immédiate, 5 silhouettes de bourg sur les 11 lieux de vie sont peu ou pas sensibles aux covisibilités : les impacts de covisibilité sont faibles à nuls. Il entre en covisibilité avec quatre silhouettes de bourg : l'Échelle, Dancourt-Popincourt, Laucourt et Andechy. Ces covisibilités sont rarement directes. Les impacts sont modérés. En s'éloignant, les situations de covisibilité avec des silhouettes de bourg deviennent plus rares. Ainsi, seul Grivillers dans l'aire rapprochée présente un impact ponctuellement fort de covisibilité. Les autres impacts de covisibilité sont faibles à nuls.

Le projet, dans la continuité du parc des Tulipes, entre ponctuellement en covisibilité avec des silhouettes de bourg. Il est relevé un impact très localement fort pour la silhouette de Grivillers, mais n'est pas représentatif de l'impact du projet sur ce secteur dont l'impact est globalement faible, ponctuellement modéré notamment dans l'aire immédiate.

Tableau 78 : Synthèse des impacts sur les lieux de vie de l'aire immédiate

Aire d'étude	Nom	Type	Niveau d'enjeu	Localisation	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIV verticale du projet	ZIV horizontale du projet	PM	Impact visibilité	Impact covisibilité	ZIV cumulée	Impacts cumulés	Participation du projet aux impacts cumulés
Immédiate	L'Échelle	Village	Local	L'Échelle-Saint-Aurin	Forte	Forte	0,6 km	17,4°	144,6°	01, 03	Faible	Modéré	17,4°	Modérés	+
	Dancourt-Popincourt	Village	Local	Dancourt-Popincourt	Forte	Forte	0,8 km	12,5°	98,6°	07, 08, 09, 10	Faible à modéré	Modéré	12,5°	Faibles à modérés	+
	Armancourt	Village	Local	Armancourt	Forte	Très faible	1,2 km	8,6°	159,7°	04	Faible	Très faible	12,9°	Faibles	=
	Laucourt	Village	Local	Laucourt	Forte	Modérée	1,2 km	8,7°	26,0°	11, 12	Faible à modéré	Modéré	8,7°	Modérés	~
	Saint-Aurin	Village	Local	L'Échelle-Saint-Aurin	Forte	Nulle	1,3 km	7,5°	143,1°	02	Très faible	Nul	7,5°	Très faibles	~
	Ferme du Moulin	Habitat isolé	Particulier		Nulle	Nulle	1,4 km	6,2°	119,5°	/	Nul	Nul	6,2°	/	/
	Marquivillers	Village	Local	Marquivillers	Forte	Forte	1,5 km	7,1°	114,8°	05, 06	Faible	Faible	7,1°	Modérés	+
	Guerbigny	Village	Local	Guerbigny	Modérée	Faible	1,8 km	5,6°	19,6°	17, 18	Très faible à faible	Faible	5,6°	Faibles	0
	Saint-Mard	Village	Local	Saint-Mard	Modérée	Faible	2,0 km	4,9°	52,8°	22	Très faible	Faible	4,9°	Très faibles	0
	Ferme de Bellevue	Habitat isolé	Particulier		Faible	Nulle	2,1 km	4,9°	20,6°	/	Faible	Nul	10,8°	/	/
Andechy	Village	Local	Andechy	Modérée	Modérée	2,3 km	4,6°	72,6°	19, 20	Modéré	Modéré	9,7°	Modérés	+	

Participation du projet aux impacts cumulés : 0 Aucune contribution ~ Contribution peu significative + Contribution significative ++ Contribution importante

Tableau 79 : Synthèse des impacts sur les lieux de vie de l'aire rapprochée

Aire d'étude	Nom	Type	Niveau d'enjeu	Localisation	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIV verticale du projet	ZIV horizontale du projet	PM	Impact visibilité	Impact covisibilité	ZIV cumulée	Impacts cumulés	Participation du projet aux impacts cumulés
Rapprochée	Villers-lès-Roye	Village	Local	Villers-lès-Roye	Forte	Modérée	2,2 km	4,8°	86,1°	21	Modéré	Faible	8,8°	Modérés	+
	Grivillers	Village	Local	Grivillers	Forte	Modérée	2,5 km	4,2°	85,9°	26, 27, 28	Faible	Faible à fort	4,2°	Modérés	~
	Laboissière-en-Santerre	Village	Local	Laboissière-en-Santerre	Forte	Faible	2,5 km	4,0°	69,0°	06	Faible	Faible	4,0°	Modérés	~
	Warsy	Village	Local	Warsy	Faible	Nulle	2,7 km	3,5°	12,4°	/	Faible	Nul	6,3°	/	/
	Lignièrès	Village	Local	Lignièrès	Modérée	Modérée	2,8 km	3,7°	43,0°	30	Faible	Nul	3,7°	Faibles	~
	Erches	Village	Local	Erches	Modérée	Très Faible	3,0 km	3,3°	31,7°	31	Faible	Très faible	7,3°	Modérés	~
	Tilloloy	Village	Local	Tilloloy	Nulle	Faible	3,2 km	3,3°	32,2°	14, 15, 16	Très faible	Faible	3,9°	Très faibles à faibles	~
	Roye	Pôle	Significatif	Roye	Modérée	Faible	3,3 km	3,2°	40,7°	23, 24, 25	Très faible à faible	Faible	4,4°	Modérés	~
	Beuvraignes	Village	Local	Beuvraignes	Modérée	Modérée	3,6 km	2,9°	23,8°	33, 34	Faible	Faible	3,3°	Faibles	~
	Becquigny	Village	Local	Becquigny	Nulle	Nulle	4,2 km	1,6°	10,5°	/	Nul	Nul	1,6°	/	/
	Bus-la-Mésière	Village	Local	Bus-la-Mésière	Modérée	Nulle	4,4 km	2,4°	43,1°	28	Faible	Nul	2,4°	Faibles	~
	Goyencourt	Village	Local	Goyencourt	Modérée	Faible	4,9 km	2,0°	42,7°	32	Faible	Faible	8,4°	Modérés	~
	Damery	Village	Local	Damery	Faible	Faible	4,9 km	2,0°	43,5°	/	Faible	Faible	8,9°	/	/
	Fescamps	Village	Local	Fescamps	Modérée	Faible	5,0 km	2,1°	45,3°	29	Faible	Faible	2,1°	Faibles	~
	Ételfay	Village	Local	Ételfay	Faible	Modérée	5,4 km	2,0°	27,1°	/	Faible	Faible	3,5°	/	/
	Crapeaumesnil	Village	Local	Crapeaumesnil	Modérée	Faible	5,5 km	1,9°	12,5°	34	Faible	Faible	6,0°	Faibles	~
Bouchoir	Village	Local	Bouchoir	Faible	Faible	5,7 km	1,7°	24,8°	/	Faible	Faible	2,4°	/	/	
Verpillières	Village	Local	Verpillières	Faible	Faible	6,0 km	1,8°	10,3°	/	Faible	Faible	5,8°	/	/	
Arvillers	Village	Local	Arvillers	Faible	Faible	6,1 km	1,6°	18,1°	/	Faible	Faible	4,5°	/	/	

Tableau 80 : Synthèse des impacts sur les lieux de vie de l'aire éloignée

Aire d'étude	Nom	Type	Niveau d'enjeu	Localisation	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIV verticale du projet	ZIV horizontale du projet	PM	Impact visibilité	Impact covisibilité	ZIV cumulée	Impacts cumulés	Participation du projet aux impacts cumulés
Eloignée	Montdidier	Pôle	Significatif	Montdidier	Très faible	Faible	8,3 km	1,2°	19,3°	35, 36, 37	Nul à faible	Faible	5,0°	Faible	~
	Rosières-en-Santerre	Ville	Significatif	Rosières-en-Santerre	Nulle	Nulle	12,2 km	0,7°	15,9°	/	Nul	Nul	3,9°	/	/
	Nesle	Ville	Significatif	Nesle	Très faible	Nulle	14,3 km	0,6°	13,5°	/	Très faible	Nul	4,5°	/	/

Participation du projet aux impacts cumulés : 0 Aucune contribution ~ Contribution peu significative + Contribution significative ++ Contribution importante

Volet paysager du Parc éolien des Althéas



## Patrimoine protégé

L'état initial fait état de 7 monuments historiques présentant une sensibilité de visibilité ou de covisibilité.

Le monument le plus proche dans l'aire immédiate correspond aux **Bosquets du Château de Tilloloy** (P01). Ils se localisent au sud-est du projet, sur un axe parallèle à la D1017. En effet, ils correspondent à l'axe historique reliant Laucourt au **Château de Tilloloy et à son domaine** (P02) situés un peu plus au sud dans l'aire rapprochée. Les éoliennes du projet ne sont pas situées dans l'axe de la perspective des bosquets mais à proximité. La covisibilité est identifiée sur des axes de communication (photomontage n°13), mais n'entrant pas dans le jeu perspectif, l'impact est **faible**. Le **Château et son domaine** se trouvent préservés de toute visibilité par l'épaisseur boisée de la Forêt domaniale (photomontage n°14), rendant l'impact du projet nul.

En revanche depuis la D1017 au sud, la façade du **Château de Tilloloy** émerge des boisements. Seuls deux bouts de pale dépassant dans l'horizon boisé entourant le Château, justifiant un impact de covisibilité **très faible**.

En limite d'aire immédiate à l'ouest se situe l'**église de Guerbigny** (P14). Celle-ci s'insère sur le coteau de la vallée de l'Avre, dans la partie nord du village. Malgré son insertion en amont dans la pente, les habitations présentes à proximité ainsi que la végétation des jardins ferment les vues en direction du projet (photomontage n°18). Un seul minuscule fragment de pale dépasse au dessus des arbres rendant l'impact visuel est **très faible** au pied de l'église.

A l'est dans l'aire rapprochée, le clocher de l'**église Saint-Pierre** (P05) est un point d'appel dans l'horizon, depuis la D186, au sud-est de Roye. Néanmoins, le projet n'entre pas en covisibilité directe avec celui-ci. De plus, il est peu prégnant, en s'insérant à l'arrière d'un linéaire boisé (photomontage n°25). L'impact du projet est **faible**.

Au sud-ouest dans l'aire éloignée, perchée sur un piton rocheux, Montdidier domine l'horizon. Sa silhouette est bien reconnaissable depuis la D930 au sud, notamment par les clochers des **églises Saint Pierre** (P19) et **Saint Sépulcre** (P21) et **l'Hôtel de Ville** (P20). Le projet s'insère à l'arrière de cet horizon bâti et végétal. Depuis le sud, sur la D930 à la sortie de Mesnil-Saint-Georges à 12,9 km du projet, des bouts de pales entrent en covisibilité directe avec l'église Saint-Pierre. Néanmoins elles sont très peu prégnantes, seuls des courts fragments d'éoliennes sont visibles (photomontage n°37). Ses impacts visuels sont **faibles**. D'autant qu'à mesure de l'approche de Montdidier, la D930 s'incline vers la ville. Par le relief, le projet est atténué et disparaît peu à peu à l'approche de Montdidier (photomontage n°37 bis à 12,1 km du projet). Les impacts visuels devenant alors **très faible** puis même **nuls** en entrée de ville.

Enfin, l'**église classée Saint-Martin** (P18) située à Piennes-Onvillers au sud-ouest du projet, émerge du linéaire bâti et devient un point d'appel dans l'horizon, notamment au sud du village sur la D4135. Situées en arrière-plan du village, certaines éoliennes du projet se devinent à l'arrière des écrans végétaux, les autres étant masquées. Cependant, celles qui

sont perceptibles n'entrent pas en covisibilité directe avec l'église Saint-Martin et n'impactent pas la silhouette du bourg, ne surplombant aucune maison. L'impact du projet est donc **très faible**.

Tous les autres patrimoines protégés ne sont pas impactés par le projet, que ce soit pour les visibilité ou les covisibilités. En effet, ils s'insèrent dans des contextes boisés ou bâtis où les visibilité sont courtes ou bien ils sont trop éloignés du projet masqué par le relief.

**Sur les 7 monuments historiques qui semblaient présenter un enjeu de sensibilité de visibilité ou de covisibilité, les impacts visuels varient de nul à faible. Les Bosquets de Tilloloy (P01), s'insérant dans l'espace agricole du plateau présentent des covisibilités, néanmoins les éoliennes du projet ne sont visibles que depuis les axes de communications et non pas dans la perspective du linéaire boisé liant le Château à Laucourt, l'impact visuel est faible. Dans les autres cas, les contextes boisés ou bâtis masquent le projet.**

Tableau 81 : Synthèse des impacts sur le patrimoine protégé dans l'aire immédiate

Aire d'étude	Nom	Type	Niveau d'enjeu	Localisation	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIV verticale du projet	ZIV horizontale du projet	PM	Impact visibilité	Impact covisibilité	ZIV cumulée	Impacts cumulés	Participation du projet aux impacts cumulés
Immédiate	Bosquets du Château de Tilloloy	MH Classé	Principal	Tilloloy	Forte	Modérée	1,6 km	6,7°	34,8°	13	Faible	Faible	3,9°	Modérés	~
	Eglise Saint Pierre	MH Classé	Principal	Guerbigny	Nulle	Faible	2,1 km	4,8°	14,9°	18	Très faible	Faible	4,8°	Très faibles	0

Participation du projet aux impacts cumulés : 0 Aucune contribution ~ Contribution peu significative + Contribution significative ++ Contribution importante

Tableau 82 : Synthèse des impacts sur le patrimoine protégé dans l'aire rapprochée

Aire d'étude	Nom	Type	Niveau d'enjeu	Localisation	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIV verticale du projet	ZIV horizontale du projet	PM	Impact visibilité	Impact covisibilité	ZIV cumulée	Impacts cumulés	Participation du projet aux impacts cumulés
Rapprochée	Château de Tilloloy	MH Classé	Principal	Tilloloy	Nulle	Faible	3,0 km	3,5°	48,1°	14,16	Nul	Très faible	0,0°	Très faibles	~
	Eglise Notre Dame de Lorette	MH Classé	Principal	Tilloloy	Nulle	Très faible	3,4 km	0,5°	2,2°	15,16	Nul	Nul	3,5°	Nuls	~
	Remparts (anciens)	MH Inscrit	Principal	Roye	Très faible	Nulle	4,0 km	2,5°	31,7°	24	Très faible	Nul	4,3°	Faibles	~
	Eglise Saint-Pierre	MH Classé	Principal	Roye	Nulle	Faible	4,3 km	2,4°	30,1°	25	Nul	Faible	4,4°	Modérés	~
	Eglise (ancienne)	MH Classé	Principal	Becquigny	Nulle	Nulle	4,8 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	0,7°	/	/

Participation du projet aux impacts cumulés : 0 Aucune contribution ~ Contribution peu significative + Contribution significative ++ Contribution importante



Tableau 83 : Synthèse des impacts sur le patrimoine protégé dans l'aire éloignée

Aire d'étude	Nom	Type	Niveau d'enjeu	Localisation	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIV verticale du projet	ZIV horizontale du projet	PM	Impact visibilité	Impact covisibilité	ZIV cumulée	Impacts cumulés	Participation du projet aux impacts cumulés
Eloignée	Domaine de Davenescourt	MH Partiellement Classé-Inscrit	Principal	Davenescourt	Nulle	Nulle	6,7 km	0,9°	5,8°	39	Nul	Nul	6,8°	Nuls	0
	Croix en pierre	MH Classé	Principal	Fresnoy-lès-Roye	Nulle	Nulle	6,8 km	1,4°	31,9°	/	Nul	Nul	10,1°	/	/
	Eglise Saint Martin	MH Classé	Principal	Davenescourt	Nulle	Nulle	6,9 km	0,6°	4,7°	/	Nul	Nul	1,3°	/	/
	Eglise Saint Martin	MH Classé	Principal	Piennes-Onvillers	Nulle	Faible	7,6 km	1,1°	28,4°	42	Nul	Très faible	4,8°		
	Blockhaus allemand	MH Inscrit	Principal	Chavatte	Très faible	Nulle	8,5 km	1,1°	27,0°	/	Très faible	Nul	10,7°	/	/
	Eglise Saint Martin	MH Inscrit	Principal	Hangest-en-Santerre	Nulle	Nulle	9,1 km	0,8°	9,7°	40	Nul	Nul	5,4°	/	/
	Eglise Notre-Dame-de-L'Assomption	MH Inscrit	Principal	Beaufort-en-Santerre	Nulle	Nulle	9,2 km	1,0°	17,6°	/	Nul	Nul	4,8°	/	/
	Eglise Saint Martin	MH Classé	Principal	Roye-Sur-Matz	Nulle	Nulle	9,6 km	0,1°	0,9°	/	Nul	Nul	3,6°	/	/
	Eglise Saint-Pierre	MH Classé	Principal	Montdidier	Nulle	Faible	9,8 km	0,6°	16,5°	36,37	Nul	Faible	3,1°	Nuls	~
	Eglise Saint-Sépulcre	MH Classé	Principal	Montdidier	Nulle	Faible	9,9 km	0,0°	0,0°	37	Nul	Faible	4,6°	Nuls	~
	Hôtel de Ville	MH Inscrit	Principal	Montdidier	Nulle	Faible	10,0 km	0,0°	0,0°	36,37	Nul	Faible	4,5°	Nuls	~
	Eglise Saint Jean-Baptiste	MH Classé	Principal	Plessis-De-Roye	Nulle	Nulle	12,8 km	0,5°	9,5°	/	Nul	Nul	2,1°	/	/
	Eglise Sainte Croix	MH Classé	Principal	Caix	Nulle	Nulle	13,8 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	8,8°	/	/
	Eglise Saint Louis	MH Classé	Principal	Ressons-Sur-Matz	Nulle	Nulle	15,1 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	0,1°	/	/
	Eglise Saint Eloi	MH Classé	Principal	Mareuil-La-Motte	Nulle	Nulle	15,2 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	0,0°	/	/
	Eglise Saint Aignan	MH Classé	Principal	Grivesnes	Nulle	Nulle	15,7 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	0,9°	/	/
	Nécropole franco-allemande	UNESCO projet	Principal	Thiescourt	Nulle	Nulle	15,7 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	0,3°	/	/
	Nécropole et cimetière	MH inscrit	Principal	Thiescourt	Nulle	Nulle	15,7 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	0,3°	/	/
	Eglise Notre-Dame-de-L'Assomption	MH Classé	Principal	Tricot	Nulle	Très faible	16,1 km	0,6°	14,5°	/	Nul	Très faible	2,3°	/	/
	Eglise Assomption de Notre-Dame	MH Classé	Principal	Thiescourt	Nulle	Nulle	16,1 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	0,8°	/	/
	Saule	Site inscrit	Principal	Moyencourt	Nulle	Nulle	16,2 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	5,8°	/	/
	Carrière du Chauffour	MH inscrit	Principal	Thiescourt	Nulle	Nulle	17,0 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	0,0°	/	/
	Eglise Saint Vaast	MH Inscrit	Principal	Moreuil	Nulle	Nulle	17,1 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	2,3°	/	/
	Eglise Saint Martin	MH Classé	Principal	Harbonnières	Nulle	Nulle	17,1 km	0,5°	11,0°	/	Nul	Nul	2,3°	/	/
	Eglise Saint-Eloi	MH Inscrit	Principal	Vauvillers	Nulle	Nulle	17,2 km	0,5°	11,8°	/	Nul	Nul	7,8°	/	/
	Eglise Saint Vaast	MH inscrit	Principal	Margny-Sur-Matz	Nulle	Nulle	17,5 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	0,0°	/	/
	Eglise Sainte Flore	MH Classé	Principal	Elincourt-Sainte-Marguerite	Nulle	Nulle	17,7 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	0,0°	/	/
	Calvaire de Montgerain	MH Classé	Principal	Montgerain	Nulle	Nulle	18,9 km	0,5°	12,4°	/	Nul	Nul	1,5°	/	/
	Nécropole franco-allemande	UNESCO projet	Principal	Vignemont	Nulle	Nulle	19,1 km	0,4°	9,7°	/	Nul	Nul	0,7°	/	/
	Chapelle Sainte Marie-Madeleine	MH Classé	Principal	Maignelay-Montigny	Nulle	Nulle	19,2 km	0,5°	11,7°	/	Nul	Nul	1,4°	/	/
	Eglise Saint Nicolas	MH Inscrit	Principal	Coullemelle	Nulle	Très faible	19,2 km	0,4°	6,7°	/	Nul	Très faible	1,3°	/	/
	Eglise Sainte Marie-Madeleine	MH Classé	Principal	Maignelay-Montigny	Nulle	Très faible	19,5 km	0,5°	7,2°	/	Nul	Très faible	1,4°	/	/
Château	MH inscrit	Principal	Maignelay-Montigny	Nulle	Nulle	19,5 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	1,6°	/	/	
Croix en pierre	MH Classé	Principal	Menevillers	Nulle	Nulle	19,8 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	0,9°	/	/	
SPR de Saint-Martin-Aux-Bois	SPR	Principal	Saint-Martin-Aux-Bois	Nulle	Nulle	19,8 km	0,3°	11,5°	/	Nul	Nul	0,5°	/	/	
Croix de Chemin	MH Classé	Principal	Maignelay-Montigny	Nulle	Nulle	20,1 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	1,0°	/	/	
Abbaye (ancienne)	MH classé et inscrit	Principal	Saint-Martin-Aux-Bois	Nulle	Nulle	20,3 km	0,3°	11,6°	/	Nul	Nul	1,0°	/	/	
Eglise Saint Pierre	MH Classé	Principal	Lamotte-Warfusée	Nulle	Nulle	20,7 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	0,7°	/	/	
Eglise St Martin de Montigny	MH Classé	Principal	Maignelay-Montigny	Nulle	Nulle	20,9 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	0,3°	/	/	
Eglise Saint-Martin	MH Inscrit	Principal	Louvrechy	Nulle	Nulle	21,6 km	0,2°	2,9°	/	Nul	Nul	8,1°	/	/	

Participation du projet aux impacts cumulés : 0 Aucune contribution ~ Contribution peu significative + Contribution significative ++ Contribution importante

Volet paysager du Parc éolien des Althéas



## Paysages reconnus

L'état initial fait état de 4 sites touristiques, 1 site d'intérêt ponctuel et 2 éléments paysagers remarquables et 1 cimetière militaire présentant un enjeu en terme de sensibilité de visibilité ou de covisibilité. Tous se situent dans l'aire immédiate.

Le **village d'Andechy** (R02) est reconnu pour son caractère architectural et urbanistique lié à la Reconstruction. Depuis l'intersection de la route principale D934 et la route secondaire D139 (photomontage n°20), le clocher de l'église marque la silhouette en tant que point d'appel du regard sur ce plateau agricole très ouvert. Certaines éoliennes du projet sont visibles au-dessus de la silhouette d'Andechy. Elles n'entrent pas en covisibilité directe avec le clocher de l'église mais cependant se superposent au village. L'impact de visibilité est **modéré**. De plus en limite ouest du village au bord de la D54, se situe le cimetière militaire allemand d'Andechy. Celui-ci présente un impact de visibilité **modéré** très localisé, qui n'altère cependant pas le caractère mémoriel de ce lieu. En effet les ouvertures visuelles sur le plateau les plus importantes sont au niveau de portillon en quittant le lieu de recueillement. Ailleurs, l'impact varie de **faible** à nul. L'allée et les croix sont orientées vers le nord, soit opposées au projet. En son sein en quittant le site, donc en s'orientant vers le projet, il présente des arbres importants sur différents plans qui créent des coulisses et qui ferment grandement les vues en direction de ce dernier.

Les monuments de type religieux telles que les **églises Saint Pierre** à Guerbigny (R12), **Saint Pierre** à Roye (R06), **Saint Saint-Pierre** (R17) et **Saint Sépulcre** à Montdidier (R18) sont des points d'appel dans la silhouette de leur lieu de vie respectif. Cependant, différents photomontages (photomontages n°21, n°37) ont montré que l'impact du projet sur ces sites est **faible**, voir **nulle** (photomontage n°37bis) du fait soit d'absence de covisibilité directe, soit de masques végétaux et bâtis ne laissant visibles que des fragments de pales.

S'insérant au nord du projet et linéaire boisé orienté est/ouest, la **vallée de l'Avre** (R11) contraste avec le plateau agricole. Elle laisse pour seule trace un linéaire boisé continu qui suit le cours d'eau (photomontages n°3, n°21). Bien que le projet s'inscrive à proximité, l'impact visuel depuis la vallée est **faible**, à **très faible** du fait de la présence de masques végétaux que forme la ripisylve (photomontages n° 1, n°2, n°22, n°24 et n°39). En revanche, il est localement modérément impactant sur la vallée, en termes de covisibilité depuis le plateau au nord. En effet, depuis la petite route locale D54E en allant vers l'Échelle-Saint-Aurin, il existe un effet d'écrasement dans l'axe de la route en partie sur la vallée (photomontage n°3). Néanmoins sur des axes plus importants et rapidement, à mesure que l'on prend de la distance au projet, cet effet se dissipe, comme sur la route locale D54E. Entre le photomontage n°3 situé à 1,4km du projet et le photomontage n°21 à 2,1 km, très vite le projet apparaît plus à l'échelle des boisements.

Le **Cœur du Santerre** (R01) est situé le long de la route principale D934, dans le plateau agricole du même nom. En effet, la planéité de ce territoire rend l'horizon infini. La D934 devient support de mise en scène du plateau. En effet sa rectitude et son ouverture permettent de capter les silhouettes emblématiques et préservées des villages émergeant et animant l'horizon comme Andechy (photomontage n°20) ou encore d'Hangest-en-Santerre (photomontage n°40). Néanmoins comme l'illustrent les visuels, l'éolien devient une composante de ce paysage. Le projet s'inscrit en cohérence à l'échelle du plateau agricole. L'impact est **faible**.

Sur les 5 sites remarquables et les 2 éléments paysagers qui semblaient présenter un enjeu de sensibilité de visibilité ou de covisibilité, 2 impacts visuels modérés et 2 impacts de covisibilité modérés sont relevés.

Andechy présente des impacts visuels et de covisibilité **modérés**. Depuis la frange de maisons au sud du village, une partie du projet visible de plain-pied augmente l'emprise visuelle sur l'horizon ouvert. De plus, en sortie de cimetière militaire allemand, la vue donne sur le plateau agricole très localement, au niveau du portillon de sortie. Enfin, le projet entre en covisibilité directe avec la silhouette du village mais indirecte avec le clocher de l'église.

La Vallée de l'Avre (R01) ne présente qu'un **faible** impact en termes de visibilité au vu de la densité de sa ripisylve qui ferme les vues. Cependant, ce grand linéaire boisé se lit dans l'horizon depuis le plateau nord sur une petite route locale et se détache du plateau agricole. Elle y est sujette à un impact de covisibilité **modéré**.

Le Cœur de Santerre (R01), étant un plateau agricole ouvert et de part sa proximité au projet, est sujet à un impact visuel **modéré**.

Dans les autres cas, les contextes boisés ou bâtis masquent le projet, dont les impacts visuels varient de **faible** à nul.

Tableau 84 : Synthèse des impacts sur les paysages reconnus dans l'aire immédiate

Aire d'étude	Nom	Type	Niveau d'enjeu	Localisation	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIV verticale du projet	ZIV horizontale du projet	PM	Impact visibilité	Impact covisibilité	ZIV cumulée	Impacts cumulés	Participation du projet aux impacts cumulés
Immédiate	Vallée de l'Avre	Remarquable	Principal	—	Forte	Forte	0,0 km	74,3°	179,6°	1,2,3, 18, 21, 24, 39	Faible	Modéré	77,2°	Faible à modéré	+
	Eglise Saint-Pierre	Tourisme	Principal	Guerbigny	Nulle	Faible	2,1 km	4,8°	14,9°	18	Très faible	Faible	4,8°	Très faibles	0
	Andechy village de la reconstruction	Ponctuel	Significatif	Andechy	Modérée	Modérée	2,2 km	4,8°	74,6°	19, 20	Modéré	Modéré	8,8°	Modérés	+
	Coeur du Santerre	Remarquable	Principal	—	Modérée	Nulle	2,2 km	4,6°	69,8°	20, 40	Modéré à faible	Nul	69,7°	Faible à modéré	+
	Cimetière militaire allemand d'Andechy	Cimetière militaire	Local	Andechy	Modérée	Nulle	2,5 km	3,8°	59,0°	19b	Localement modéré à nul	Nul	5,5°	Modérés	+

Participation du projet aux impacts cumulés : 0 Aucune contribution ~ Contribution peu significative + Contribution significative ++ Contribution importante

Tableau 85 : Synthèse des impacts sur les paysages reconnus dans l'aire rapprochée

Aire d'étude	Nom	Type	Niveau d'enjeu	Localisation	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIV verticale du projet	ZIV horizontale du projet	PM	Impact visibilité	Impact covisibilité	ZIV cumulée	Impacts cumulés	Participation du projet aux impacts cumulés
Rapprochée	Château de Warsy	Tourisme	Local	Warsy	Nulle	Nulle	3,0 km	2,5°	13,0°	/	Nul	Nul	4,7°	/	/
	Château de Tilloloy et son parc	Ponctuel	Significatif	Tilloloy	Nulle	Faible	3,4 km	3,5°	2,7°	13, 14, 16	Nul	Nul	3,5°	Modérés	~
	Eglise Notre-Dame de Lorette	Tourisme	Principal	Tilloloy	Nulle	Très faible	3,4 km	0,5°	2,2°	15	Nul	Très faible	3,6°	Nuls	~
	Rempart de la Tour Saint-Laurent	Tourisme	Principal	Roye	Très faible	Nulle	4,0 km	2,5°	31,6°	24	Nul	Nul	4,3°	Faibles	~
	Eglise Saint-Pierre	Tourisme	Principal	Roye	Nulle	Faible	4,3 km	2,4°	30,1°	25	Nul	Faible	4,4°	Modérés	~

Participation du projet aux impacts cumulés : 0 Aucune contribution ~ Contribution peu significative + Contribution significative ++ Contribution importante



Tableau 86 : Synthèse des impacts sur les paysages reconnus dans l'aire éloignée

Aire d'étude	Nom	Type	Niveau d'enjeu	Localisation	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIV verticale du projet	ZIV horizontale du projet	PM	Impact visibilité	Impact covisibilité	ZIV cumulée	Impacts cumulés	Participation du projet aux impacts cumulés
Eloignée	Château de Davenescourt	Tourisme	Local	Davenescourt	Nulle	Nulle	6,9 km	0,9°	5,8°	/	Nul	Nul	2,5°	/	/
	Paysage de Boulogne-la-Grasse	Ponctuel	Significatif	Boulogne-la-G. & Conchy-Les-P.	Nulle	Nulle	7,0 km	0,8°	22,5°	/	Nul	Nul	4,5°	/	/
	La Montagne de Fignièrès	Tourisme	Local	Fignièrès	Nulle	Nulle	7,1 km	0,6°	4,8°	/	Nul	Nul	1,2°	/	/
	Les étangs tourbières de Boussicourt	Tourisme	Local	Boussicourt	Nulle	Nulle	7,6 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	1,0°	/	/
	Monts du Noyonnais	Remarquable	Principal	–	Très faible	Très faible	8,9 km	0,9°	16,3°	/	Très faible	Très faible	6,0°	/	/
	Prieuré de Montdidier	Tourisme	Local	Montdidier	Nulle	Nulle	9,8 km	0,6°	16,5°	/	Nul	Nul	4,3°	/	/
	Haute-Vallée du Matz	Ponctuel	Significatif	Roye - Ricquebourg	Nulle	Nulle	9,8 km	0,6°	16,0°	/	Nul	Nul	4,4°	/	/
	Panorama de Montdidier depuis le belvédère de Saint Pierre	Panorama	Significatif	Montdidier	Nulle	/	9,8 km	0,5°	0,0°	/	Nul	/	2,5°	/	/
	Eglise Saint-Pierre	Tourisme	Local	Montdidier	Nulle	Faible	9,8 km	0,6°	16,5°	36, 37	Nul	Faible	3,1°	Nuls	~
	Eglise Saint-Sépulcre	Tourisme	Principal	Montdidier	Nulle	Faible	9,9 km	0,0°	0,0°	37	Nul	Faible	4,6°	Nuls	~
	Plateau et sources de l'Ingon	Remarquable	Principal	–	Très faible	Nulle	10,3 km	0,9°	20,8°	/	Très faible	Nul	8,3°	/	/
	Paysage de Beaulieu-les-Fontaines - Ecuivilly	Ponctuel	Significatif	–	Nulle	Nulle	11,7 km	0,9°	6,3°	/	Nul	Nul	22,2°	/	/
	Perspective emblématique	Panorama	Significatif	D934 vers Roye	Nulle	/	11,7 km	0,0°	0,2°	/	Nul	/	53,9°	/	/
	Cimetière militaire et Nécropole de Lassigny	Ponctuel	Significatif	Lassigny	Nulle	Nulle	12,0 km	0,6°	8,7°	/	Nul	Nul	3,5°	/	/
	Vallée de la Luce	Remarquable	Principal	–	Nulle	Très faible	12,1 km	0,7°	15,0°	/	Nul	Très faible	84,3°	/	/
	Point de vue NO (bois de la Réserve)	Panorama	Significatif	–	Très faible	/	12,3 km	0,5°	10,3°	/	Très faible	/	2,0°	/	/
	Ville de la reconstruction	Ponctuel	Significatif	Rosières-en-Santerre	Nulle	Nulle	12,7 km	0,7°	15,6°	/	Nul	Nul	12,8°	/	/
	Point de vue NO depuis bois Caponne	Panorama	Significatif	Bois de Caponne	Nulle	/	13,0 km	0,6°	5,0°	/	Nul	/	0,0°	/	/
	Grivesnes et vallée de Septoutre	Remarquable	Principal	–	Nulle	Nulle	13,8 km	0,6°	7,1°	/	Nul	Nul	9,2°	/	/
	Tourbière et Marais de Génonville	Tourisme	Local	Moreuil	Nulle	Nulle	13,9 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	1,8°	/	/
	Cimetière militaire et Nécropole de Thiescourt	Ponctuel	Significatif	Thiescourt	Nulle	Nulle	15,1 km	0,6°	6,8°	/	Nul	Nul	1,9°	/	/
	La Chapelle Notre-Dame de Bon Secours	Tourisme	Local	Nesle	Nulle	Nulle	15,2 km	0,5°	12,5°	/	Nul	Nul	5,1°	/	/
	Canal du Nord et Somme amont	Remarquable	Principal	–	Nulle	Nulle	15,5 km	0,5°	11,4°	/	Nul	Nul	73,1°	/	/
	Le château de Lataule et ses abords	Ponctuel	Significatif	Lataule	Nulle	Nulle	15,5 km	0,4°	14,2°	/	Nul	Nul	3,8°	/	/
	Eglise de Grivesnes	Tourisme	Local	Grivesnes	Nulle	Nulle	15,7 km	0,0°	0,0°	/	Nul	Nul	0,9°	/	/
	Point de vue vers Vallée Aronde	Panorama	Significatif	Le Plessier	Nulle	/	16,5 km	0,0°	0,0°	/	Nul	/	0,6°	/	/
	Butte de Coivrel	Ponctuel	Significatif	Coivrel	Très faible	Nulle	16,6 km	0,6°	13,9°	/	Très faible	Nul	2,3°	/	/
	Point de vue vers Etricourt	Panorama	Significatif	Montagne Pierrot	Nulle	/	17,1 km	0,0°	0,0°	/	Nul	/	0,1°	/	/
	Point de vue	Panorama	Significatif	De Coivrel vers Roye - ZIP	Très faible	/	17,1 km	0,6°	0,0°	/	Très faible	/	0,0°	/	/
	Vallée de la Somme	Remarquable	Principal	–	Nulle	Nulle	17,7 km	0,5°	11,7°	/	Nul	Nul	92,2°	/	/
	Eglise Saint-Nicolas de Coullemelle	Ponctuel	Significatif	Coullemelle	Nulle	Très faible	18,4 km	0,4°	7,1°	/	Nul	Très faible	1,4°	/	/
	L'Eglise de Sainte-Geniève	Tourisme	Local	Framerville	Nulle	Nulle	18,5 km	0,5°	11,0°	/	Nul	Nul	7,9°	/	/
	Vallée de l'Aronde	Remarquable	Principal	–	Nulle	Nulle	19,4 km	0,3°	0,0°	/	Nul	Nul	0,6°	/	/
Vallée de l'Oise	Remarquable	Principal	–	Nulle	Nulle	19,5 km	0,3°	6,5°	/	Nul	Nul	1,1°	/	/	
Confluence de la Noye et de l'Avre	Remarquable	Principal	–	Nulle	Nulle	19,7 km	0,2°	1,6°	/	Nul	Nul	5,7°	/	/	
Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois	Ponctuel	Significatif	Saint-Martin-aux-Bois	Nulle	Nulle	20,3 km	0,4°	11,5°	/	Nul	Nul	1,0°	/	/	
Les fonts baptismaux de l'Eglise Saint-Martial	Tourisme	Local	Soyécourt	Nulle	Nulle	20,4 km	0,2°	10,9°	/	Nul	Nul	3,8°	/	/	

Participation du projet aux impacts cumulés : 0 Aucune contribution ~ Contribution peu significative + Contribution significative ++ Contribution importante

Volet paysager du Parc éolien des Althéas



## Contexte éolien

Le projet s'installe en continuité du parc éolien existant des Tulipes dans une stratégie d'extension, ne créant pas de nouveau secteur éolien. Dans ce territoire déjà investi par l'éolien, cette orientation d'aménagement permet de réduire les effets de saturation visuelle du projet (voir dans la Synthèse du carnet de modélisation, page 400 et le résumé de l'analyse de saturation visuelle au paragraphe Lieux de vie ci-avant).

Bien que la hauteur des machines entre les deux parcs soit différente et un rotor différent au sein même du projet, ce dernier propose une implantation lisible, cohérente avec le gabarit du parc des Tulipes et les parcs éoliens proches. Il étend par endroit l'emprise horizontale de l'éolien. Les impacts cumulés restent **faibles à modérés** dans les aires immédiate et rapprochée.

En s'éloignant, le projet se fond peu à peu dans l'arrière-plan. Dans l'aire éloignée, il **participe peu aux impacts cumulés**.

## Vues dynamiques

### Axe de déplacements

Le projet s'insère dans un plateau agricole. Il est prégnant sur les routes dégagées. Les petites routes qui traversent à proximité du projet présentent des vues directes sur le projet telles que la **D133**, la **D68E**, la **D255**, la **D160** et la **D54A**. Les impacts visuels sont **modérés**.

S'insérant en extension du parc des Tulipes sur un axe est/ouest, il tend à renforcer l'emprise horizontale des parcs depuis les points de vue nord et sud. Les impacts visuels sont **modérés**, notamment pour les routes situées au nord comme la route locale **D54E** (photomontage n°3), la route principale **D934** (photomontages n°20 et 40) et sud la **route locale D68E** (photomontage n°27), la route principale **D930** (photomontages n°8 et n°38).

A contrario, depuis les routes perpendiculaires à l'orientation au projet, comme la route principale **D1017** (photomontage n°12) illustrent des effets de brouillage visuel entre les parcs, faisant perdre en lisibilité. Les impacts visuels depuis cette voie sont **modérés**.

Tous les autres axes dynamiques sont **peu** ou ne sont pas impactés par le projet. En effet, ils traversent des contextes arborés ou boisés, ne sont pas orientés en direction du projet ou encore ce dernier est masqué par de la végétation en partie, comme depuis la **route secondaire D186** (photomontage n°25).

### Axes touristiques

Les vues sur le projet sont régulières depuis les tronçons ruraux des boucles locales de promenade qui traversent le plateau agricole, notamment depuis les **boucles locales de Guerbigny - Le Larris, le Chemin des Meuniers ainsi que Guerbigny - Bois des Communes**, ou encore le **GR123** (photomontage n°39). Les vues sont ouvertes vers le projet et les impacts visuels varient de **faibles à très faibles**, ponctuellement **modérés** sur le plateau sur le **Chemin des Meuniers**.

Les autres itinéraires touristiques présents sur le territoire d'étude se situent dans l'aire éloignée, majoritairement en fond de vallée dans des paysages boisés, ils ne sont globalement pas impactés par le projet. Des vues peuvent toutefois exister depuis les coteaux où le projet serait très peu prégnant. Les impacts sont donc **très faibles** sur les tronçons aux vues dégagées.

Tableau 87 : Synthèse des impacts pour les vues dynamiques

Aire d'étude minimale	Nom	Type	Niveau d'enjeu	Sensibilité visibilité	PM	Impact visibilité	Impacts cumulés
Immédiate	Bois des Communes - Guerbigny	Boucle locale	Local	Faible	/	Faible	/
	Le Chemin des Meuniers	Boucle locale	Local	Forte	02, 22	Très faible à modéré	Très faible
	Le Marais de Saint-Mard	Boucle locale	Local	Faible	/	Faible	/
	Le Larris - Guerbigny	Boucle locale	Local	Faible	/	Faible	/
	D133	R. locale	Local	Forte	04, 07, 10, 33	Modéré	Faible
	D68	R. locale	Local	Forte	05, 06	Faible	Modéré
	D68E	R. locale	Local	Forte	27	Modéré	/
	D255	R. locale	Local	Modérée	/	Modéré	/
	D54E	R. locale	Local	Forte	03	Modéré	Modéré
	D934	R. principale	Principal	Modérée	20, 40	Modéré	Faible à modéré
	D930	R. principale	Principal	Forte	08, 10, 37, 38	Modéré	Faible à modéré
	D1017	R. principale	Principal	Forte	12, 13, 16	Modéré	Faible à modéré
	Rapprochée	GR 123	GR	Principal	Forte	38, 39	Faible
D34		R. secondaire	Significatif	Nulle	/	Nul	/
D329		R. secondaire	Significatif	Faible	/	Faible	/
D186		R. secondaire	Significatif	Modérée	25	Faible	Faible à modéré
D221		R. secondaire	Significatif	Modérée	/	/	/
Eloignée	D4221	R. secondaire	Significatif	Nulle	/	Nul	/
	GR655	GR	Principal	Nulle	/	Nul	/
	GR 124	GR	Principal	Nulle	/	Nul	/
	GRP du Tour du Noyonnais	GRP	Principal	Nulle	/	Nul	/
	D934	R. principale	Principal	Modérée	40, 41	Très faible	Faibles
	A1	Autoroute	Principal	Très faible	/	Très faible	/
	Ligne Grande Vitesse Paris - Lille	Voie ferrée	Principal	Très faible	/	Très faible	/
	D337	R. principale	Principal	Très faible	/	Très faible	/
	D1029	R. principale	Principal	Nulle	/	Nul	/
	A29	Autoroute	Principal	Très faible	/	Très faible	/
Ligne TER Amiens - Tergnier	Voie ferrée	Principal	Très faible	/	Très faible	/	
Véloroute de la Vallée de la Somme	Voie touristique	Principal	Nulle	/	Nul	/	



## E. Mesures du projet

### E.1 Mesures d'évitement et de réduction

#### E.1-1. Mesures en phase de conception du projet

Le projet retenu est le fruit d'une confrontation d'une multitude d'enjeux et de l'intégration d'un panel de contraintes. Il tient compte des différentes recommandations formulées pour le milieu physique, le milieu naturel, le milieu humain et le paysage.

Plusieurs mesures d'évitement et de réduction de l'impact paysager ont été prises lors de l'élaboration du projet :

Enjeu	Mesure d'évitement	Mesure de réduction
Insertion du projet dans le paysage	L'implantation choisie a le nombre d'éoliennes le plus faible, avec l'emprise la plus restreinte.	Implantation en continuité du parc existant des Tulipes afin de créer un ensemble éolien cohérent.
Conserver la qualité paysagère depuis les lieux de vie proches		Implantation régulière à la forme épurée et à l'échelle du paysage. Réduction du brouillage visuel que pourraient entraîner des chevauchements (Variante A)
Limitier les concurrences visuelles des silhouettes de village à proximité du projet		Implantation cohérente et bien intégrée au paysage depuis les franges des lieux de vie ou les perspectives, au contraire d'implantations entraînant un effet de surplomb avec perspective perturbée (Variante A et Variante B)
		Effets de concurrence visuelle sur les silhouettes de bourgs limités par la réduction du nombre d'éoliennes en covisibilité directe par rapport à d'autres variantes (Variante A et Variante B)

#### Choix du site du projet

**Objectif :** s'inscrire dans un contexte éolien existant et reconnu par la DREAL Hauts-de-France.

**Localisation :** zone d'implantation potentielle

**Estimation des dépenses :** intégré dans le coût global de la phase développement

Le porteur de projet a fait le choix de développer le projet de Parc éolien des Althéas dans le paysage du plateau agricole du Santerre, au sein d'un territoire disposant déjà d'infrastructures éoliennes et électriques importantes. La zone est jugée favorable au développement de l'éolien au niveau régional, le paysage de grandes cultures étant à l'échelle des éoliennes.

Il ne crée pas de nouveau secteur éolien. En effet, il s'inscrit dans la stratégie régionale qui préconise des secteurs de densification afin d'éviter le mitage du territoire par les éoliennes.

#### Définition de l'implantation des éoliennes et des aménagements connexes

**Objectif :** assurer la bonne insertion paysagère de l'implantation retenue.

**Localisation :** zone d'implantation potentielle

**Estimation des dépenses :** intégré dans le coût global de la phase développement

Lors de l'élaboration du projet, le choix s'est porté sur l'implantation ayant le moins d'impact sur la silhouette de Dancourt-Popincourt et ses églises Saint-Martin et Saint-Ambroise, points d'appel de la silhouette du bourg ainsi qu'avec la vallée de l'Avre depuis la route locale D54E. L'emprise horizontale du projet a été limitée.

Afin d'assurer la bonne intégration paysagère des aménagements connexes, le choix a été fait :

- de privilégier l'emploi des chemins existants pour les accès et une localisation des plateformes de levage en limite de parcelle ou dans le sens des cultures, en concertation avec les propriétaires et exploitants agricoles concernés ;
- de se raccorder directement au poste source des Tulipes, situé sur la commune de Bus-la-Mésière, à environ 7 km au sud du projet, évitant ainsi la création de postes de livraison.
- d'enterrer les réseaux électriques internes. Ils n'auront pas d'impact sur le paysage.

#### E.1-2. Mesures en phase chantier de construction et de démantèlement

##### Remise en état du site après chantier

**Objectif :** remettre en état les emprises après le chantier de construction, comme de démantèlement.

**Localisation :** ensemble de la zone de travaux

**Estimation des dépenses :** compris dans le coût global du chantier

Après le chantier d'installation du parc éolien, les entreprises intervenantes ont pour objectif de **remettre en état toutes les aires de chantier non nécessaires à l'exploitation du parc éolien** (base vie, aires de stockage et de stationnement, etc.). Un état des lieux contradictoire avec huissier de justice attestera de la bonne prise en compte de l'environnement dans les activités de remise en état. Cette remise en état consiste notamment à :

- enlever les matériaux et déchets restants et excédentaires,
- procéder au nettoyage et à la remise en état des aires de gisements et dépôts de matériaux, de la base vie,
- procéder à l'égalisation et au nivellement des aires de chantier,
- effectuer une remise en état des pistes d'accès et aires planes lorsqu'elles ont été endommagées à la suite de l'exécution des travaux et au trafic de construction. Les entreprises intervenantes remettront au Maître de l'Ouvrage des pistes d'accès conformes aux dimensions et aux spécifications requises,
- respecter les éventuelles modalités de remblayage spécifiques,
- procéder aux éventuelles actions de dépollution et prendre en charge les indemnités pour d'éventuels dégâts accidentels aux propriétés privées non directement concernées par les aménagements.

Dans le cas où de la **terre végétale** a été enlevée et stockée, puis replacée pour retrouver l'état initial, l'entreprise s'engage à stocker la terre arable séparément du reste et à la replacer par-dessus tout en surface.



### E.1-3.En phase exploitation

**Objectif** : réduire la gêne liée au balisage réglementaire.

**Localisation** : éoliennes du projet

**Estimation des dépenses** : Intégré dans le coût d'exploitation

Conformément à la réglementation, les éoliennes font l'objet d'un balisage adapté pour la sécurité aérienne, qui de nuit peut présenter une gêne sur le voisinage.

Afin de s'inscrire en cohérence avec le parc voisin, le balisage est synchronisé pour les éoliennes du Parc éolien des Althéas avec les éoliennes du parc voisin des Tulipes.

## E.2 Mesures d'accompagnement

Un ensemble de mesures d'accompagnement sera défini après le dépôt, en concertation avec les communes riveraines du projet, avec des enveloppes allouées à l'amélioration du cadre de vie.

Lieu de vie concerné	Mesures d'accompagnement prévues
Pour les 3 communes du projet à savoir: l'Echelle-Saint-Aurin, Marquivillers et Dancourt-Popincourt	Mesure participant à l'amélioration du cadre de vie à hauteur de 24.000€ par machine implantée sur son territoire
Pour la commune d'Armancourt	Mesure participant à l'amélioration du cadre de vie à hauteur de 20.000€
Pour la communauté de communes du Grand Roye	Participation à l'attractivité du territoire à hauteur de 5.000€

Ces mesures pourront notamment concerner, à titre d'exemple, des projets liés à la transition énergétique et à la mise en valeur de la biodiversité, des projets liés à la protection et la mise en valeur du patrimoine historique, culturel et/ou naturel ou la participation à l'attractivité du territoire via des projets de tourisme durable.



## E.3 Bilan des impacts résiduels

Le tableau ci-après reprend la synthèse et les préconisations de l'état initial et présente les impacts résiduels après les mesures d'évitement et de réduction.

Tableau 88 : Bilan des impacts résiduels

Enjeux	Diagnostic de l'état initial	Sensibilité au projet	Préconisations éventuelles	Mesures d'évitement	Impacts bruts	Impacts résiduels
Lieu de vie	Sur les 2 habitations isolées, seule la Ferme de Bellevue est <u>faiblement</u> sensible.	<u>Nuls à faibles</u>			<u>Nuls à faibles</u>	<u>Nuls à faibles</u>
	21 villages sur 29 sont sensibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>6 villages de l'aire immédiate (L'Echelle, Dancourt-Popincourt, Armancourt, Laucourt, Saint-Aurin et Marquivillers) dans l'aire immédiate et 3 villages dans l'aire rapprochée (Villers-lès-Roye, Grivillers et Laboissière-en-Santerre) présentent une sensibilité de visibilité <u>forte</u>,</li> <li>3 villages de l'aire immédiate (Guerbigny, Saint-Mard et Andechy) et 7 villages de l'aire rapprochée (Lignièrès, Erches, Beuvraignes, Bus-la-Mésière, Goyencourt, Fescamps et Crapeaumesnil) ont une sensibilité de visibilité <u>modérée</u>,</li> <li>3 villages de l'aire immédiate (L'Echelle-Saint-Aurin (côté l'Echelle), Marquivillers et Dancourt-Popincourt) dans l'aire immédiate présentent une sensibilité de covisibilité <u>forte</u>,</li> <li>2 villages de l'aire immédiate (Laucourt et Andechy) et 5 villages de l'aire rapprochée (Villers-lès-Roye, Grivillers, Lignièrès, Beuvraignes et Etefay) ont une sensibilité de covisibilité <u>modérée</u>.</li> </ul>	<u>Nulle à forte</u>	<p>Conservier la qualité paysagère des vues depuis les lieux de vie proches, notamment depuis la percée visuelle en sortie est du village d'Armancourt.</p> <p>Limiter les effets de concurrence visuelle avec les silhouettes de bourg, pour Laucourt, Andechy, ainsi que l'église Saint-Pierre à L'Échelle-Saint-Aurin, les églises Saint-Martin et Saint-Ambroise à Dancourt-Popincourt.</p> <p>Limiter la covisibilité directe depuis l'entrée sud de Dancourt-Popincourt depuis la D133.</p>	<p>Implantation cohérente et bien intégrée au paysage depuis les franges des lieux de vie ou les perspectives, au contraire d'implantations entraînant un effet de surplomb avec perspective perturbée (Variante A et Variante B)</p> <p>Concurrence visuelle avec les silhouettes de bourgs limitée par la réduction du nombre d'éoliennes en covisibilité directe par rapport à d'autres variantes (Variante A et Variante B)</p>	<u>Nuls à forts</u>	<u>Nuls à modérés</u>
	Roye et Montdidier sont les deux petits pôles urbains du territoire d'étude. Roye semble <u>modérément</u> sensible en termes de visibilité alors Montdidier plus éloigné l'est <u>faiblement</u> . En revanche, la sensibilité de covisibilité des deux pôles est <u>faible</u> .	<u>Faible à modérée</u>	Vérifier la cohérence des vues des silhouettes de Roye et de Montdidier.		<u>Très faibles à faibles</u>	<u>Très faibles à faibles</u>
Vue dynamique	Le territoire d'étude est irrigué par plusieurs grands axes de transport et un ensemble de petites routes traversant des paysages majoritairement ouverts : <ul style="list-style-type: none"> <li>Les sensibilités <u>fortes</u> concernent les routes locales et principales de l'aire immédiate : D133/68/68E/54E - D930/1017,</li> <li>Les sensibilités <u>modérées</u> concernent la route locale D255 dans l'aire immédiate, la route principale D934 de l'aire immédiate à éloignée et les routes secondaires D186/221,</li> <li>Quelques tronçons sont sensibles ponctuellement dans l'aire éloignée mais globalement les axes principaux sont <u>peu sensibles</u>.</li> </ul>	<u>Nulle à forte</u>	Préserver la cohérence des vues depuis les routes et axes touristiques tournées en direction du projet.		<u>Nuls à modérés</u>	<u>Très faibles à modéré</u>
	Le territoire d'étude est irrigué par plusieurs itinéraires touristiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>Les sensibilités <u>fortes</u> concernent les tronçons du Chemin des Meuniers et du GR123 traversant le plateau agricole ouvert du Santerre,</li> <li>Quelques tronçons sont sensibles ponctuellement dans l'aire éloignée mais globalement les itinéraires touristiques sont <u>peu sensibles</u>.</li> </ul>					
Paysage reconnu et patrimoine	La vallée de l'Avre, le Cœur du Santerre et Andechy, village de la reconstruction, sont les paysages reconnus les plus sensibles du projet. De par son contact direct au projet, la Vallée de l'Avre présente des sensibilités <u>fortes</u> . Les sensibilités <u>modérées</u> concernent Andechy. Aussi, le niveau <u>modéré</u> ne concerne que la visibilité depuis le Cœur de Santerre. Tous les autres paysages reconnus sont <u>très peu sensibles</u> au projet.	<u>Nulle à forte</u>	Prendre en considération l'élément paysager de la vallée de l'Avre, dans sa morphologie et son échelle, afin de ne pas surplomber et altérer cet espace.	Implantation régulière à la forme épurée et à l'échelle du paysage et réduction du nombre de machines, par extension de l'emprise horizontale et de la concurrence visuelle.	<u>Nuls à modérés</u>	<u>Nuls à faibles</u>
	Les éléments patrimoniaux se situent en majeure partie dans des centres de villages ou des vallées peu sensibles au projet. Un seul élément patrimonial sensible, les Bosquets du Château de Tilloloy dans l'aire immédiate. Sa sensibilité de visibilité est <u>forte</u> et de covisibilité <u>modérée</u> .		Limiter les effets de concurrence visuelle avec les bosquets du parc de Tilloloy qui sont protégés.			
Contexte éolien	Le contexte éolien est dense, notamment sur le Plateau du Santerre. Le projet s'inscrit en continuité du parc existant de Tulipes dont la sensibilité de covisibilité est <u>forte</u> . 11 parcs éoliens se localisent dans l'aire rapprochée, formant 3 ensembles autour du projet (le parc des Monts de Trême, à l'ouest de sensibilité de covisibilité <u>modérée</u> , l'ensemble des parcs de Roye I à Roye IV au nord et l'ensemble de Laucourt-Beuvraignes à l'est tous deux de sensibilité de covisibilité <u>forte</u> .)	<u>Nulle à forte</u>	<p>Permettre la lisibilité et privilégier une cohérence d'implantation avec le parc éolien des Tulipes en s'appuyant sur leur orientation, leur inter-distance régulières, ainsi qu'un gabarit de machine similaire.</p> <p>Être vigilant sur l'effet d'encerclément des villages proches et les effets de brouillage visuel.</p>	<p>Implantation en continuité du parc existant des Tulipes afin de créer un ensemble éolien cohérent et s'inscrivant dans un secteur éolien existant et identifié.</p> <p>Implantation régulière à la forme épurée et à l'échelle du paysage : réduction du nombre de machines, par extension de l'emprise horizontale et limitation des effets d'encercléments (Variante A et Variante B)</p>	<u>Très faibles à modérés</u>	<u>Très faibles à modérés</u>



## F. Scénario de référence

Tableau 89 : Tableau du scénario de référence

Thèmes	Scénario de référence	Avec le projet
<b>Paysages du quotidien</b>	<p>Les paysages du quotidien sont principalement ruraux, avec deux pôles urbains : Roye et Montdidier.</p> <p>Les axes de déplacement se développent à proximité des centres urbains.</p> <p>L'éolien se renforçant, le territoire assiste à une saturation de certains paysages du quotidien.</p>	<p>Le projet éolien n'aura pas d'influence sur l'évolution des paysages ruraux et urbains, même s'il peut conforter très localement la vocation agricole de la ZIP.</p> <p>Le projet augmente peu les saturations visuelles depuis les lieux de vie proches.</p> <p><b>ECART NON SIGNIFICATIF</b></p>
<b>Paysages reconnus et patrimoines</b>	<p>Le secteur du souvenir est amené à être de plus en plus reconnu, notamment grâce à l'inscription de la Nécropole de Thiescourt en tant que Monument Historique en 2016 et au projet d'inscription avec la Nécropole de Vignemont en tant que lieux de mémoire au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces processus témoignent de l'émergence d'une dynamique de protection des lieux de mémoire.</p> <p>La vallée de l'Avre est un paysage reconnu, proposant des activités de loisirs et de tourisme.</p>	<p>Les patrimoines historiques, y compris les Nécropoles de Thiescourt et de Vignemont s'insèrent généralement dans un contexte bâti ou sont préservés par le relief et le végétal environnant. Ils ne sont pas impactés par le projet, ni même ceux situés dans l'aire immédiate.</p> <p>Le projet ne remet pas en question les pratiques de loisir dans la vallée de l'Avre, ni les caractéristiques impliquant sa reconnaissance.</p> <p><b>ECART NON SIGNIFICATIF</b></p>
<b>Contexte éolien</b>	<p>L'éolien se développe de manière dynamique sur le territoire d'étude, contribuant aux objectifs de développement des énergies renouvelables fixées à l'échelle nationale.</p>	<p>Le projet s'implante à proximité de parcs déjà construits, en densification d'un secteur existant. En s'insérant en continuité du parc des Tulipes, il occupe une part d'horizon commune et limite les effets de saturation visuelle.</p> <p><b>ECART NON SIGNIFICATIF</b></p>



## G. Conclusion du volet paysager

Le Parc éolien des Althéas est localisé entre les villages de L'Echelle-Saint-Aurin, Marquivillers et Dancourt-Popincourt, dans le département de la Somme en Hauts-de-France.

L'évaluation des impacts paysagers du projet a été menée sur la base :

- d'un état initial hiérarchisé,
- d'une réflexion autour de variantes de principe possibles sur la composition du parc,
- d'une simulation de la zone d'influence visuelle des éoliennes du projet et de la zone d'influence visuelle cumulée avec les autres parcs éoliens connus,
- d'une analyse du risque de saturation visuelle pour 20 lieux de vie,
- de l'analyse de 43 photomontages réalisés à partir de prises de vue effectuées entre le 21/01/2020, le 30/07/2020, le 26/10/2020 et le 23/02/2021.

Le territoire d'étude se situe à la rencontre de deux plateaux agricoles, le Plateau du Santerre au nord-est et le Plateau du Pays de Chaussée au sud-est. Ces derniers sont traversés par la Vallée de l'Avre et des Trois Doms du nord-ouest au sud, pour les Trois Doms et vers l'est pour l'Avre. Le sud-est est encore différent, avec les collines émergentes du Noyonnais, transition vers la Vallée de l'Oise. Le projet s'insère plus précisément sur le plateau agricole, à proximité de la Vallée de l'Avre.

En s'insérant dans une zone de densification, le projet répond à la stratégie régionale qui préconise des secteurs de densification ou de structuration afin d'éviter le mitage du territoire par les éoliennes. Il est cohérent avec l'implantation des parcs à proximité et plus particulièrement du Parc des Tulipes, bien que les hauteurs des deux parcs soient différentes. Le Parc éolien des Althéas est composé de 7 éoliennes de 186 m de haut en bout de pale, dont une (la plus proche de Laucourt) présente un rotor plus petit. **Malgré les différences de gabarits entre les parcs**, elles s'inscrivent harmonieusement en continuité des lignes formées par le parc des Tulipes. 2 lignes parallèles, orientées nord-ouest/sud-est sont formées sur les extérieurs à l'ouest et à l'est du Parc des Tulipes et une éolienne complète le groupement de 5 éoliennes à l'ouest.

L'état initial du paysage et du patrimoine a mis en évidence des sensibilités paysagères fortes dans la zone d'implantation et ses abords, notamment les Bosquets du Château de Tilloloy ainsi que l'entité paysagère de la Vallée de l'Avre. Le village d'Andechy et l'entité paysagère du Cœur de Santerre sont plus modérément sensibles. Les lieux de vie proches de la ZIP sont majoritairement sensibles au projet ainsi que les silhouettes de certains d'entre eux, Dancourt-Popincourt, Marquivillers et L'Echelle-Saint-Aurin.

Les préconisations paysagères ont été respectées lors de la définition du projet et de l'analyse de 3 variantes d'implantation. Ainsi, celui-ci présente un nombre inférieur de machines, soit un impact moindre sur les silhouettes de Marquivillers, Dancourt-Popincourt et L'Echelle-Saint-Aurin et des effets d'encercllement des villages limités. Aussi, la covisibilité directe avec l'église Sainte-Ambroise en entrée sud de Dancourt-Popincourt est évitée et aucune éolienne ne se situe exactement dans l'axe de la percée visuelle d'Armancourt depuis la Grande rue. Bien qu'il présente une éolienne avec un rotor plus petit, le projet est globalement cohérent depuis les lieux de vie proches et bien intégré au paysage. Aussi, la continuité visuelle entre les deux parcs est harmonieuse, bien que le projet soit plus élevé (186m) que le parc existant (153m).

Figure 24 : Photomontage du Parc éolien des Althéas depuis la D68E au sud de Grivillers



Réalisation : Enviroscop

L'analyse des impacts visuels du Parc éolien des Althéas montre qu'il s'insère bien dans le paysage : il est lisible et à l'échelle du paysage agricole. Le projet est prégnant dans l'aire immédiate où les paysages des grands plateaux sont ouverts. Concernant les éléments patrimoniaux et sites d'intérêt, certains localisés dans l'aire immédiate présentaient des sensibilités identifiées fortes à l'état initial, s'avérant être moindres, avec des impacts faibles à localement modérés. Cela concerne notamment Andechy reconnu pour son architecture liée à la Reconstruction et le Cœur de Santerre en termes de visibilité et la Vallée de l'Avre pour la covisibilité. Dans les autres aires d'étude, l'éloignement au projet et la lisibilité de celui-ci induisent des impacts faibles à nuls sur les sites reconnus et le patrimoine protégé. Le projet est peu visible depuis la vallée de l'Avre et le creux des vallons et les boisements limitent également les vues sur le projet.

Le contexte éolien est très dense dans les unités paysagères de grandes cultures. Ainsi, même si le territoire d'étude est déjà soumis à des saturations visuelles, le projet participe aux impacts cumulés de façon peu significative. En effet, il n'engendre que rarement de brouillage visuel puisque son implantation est lisible, simple et en cohérence avec le parc des Tulipes.

Certains lieux de vie ont des vues très proches sur le projet, c'est pourquoi le maître d'ouvrage s'est engagé à mettre en place des mesures d'accompagnement pour améliorer la qualité paysagère des vues depuis les espaces les plus sensibles. Celles-ci seront définies après le dépôt en concertation avec les communes riveraines du projet, avec des enveloppes allouées à l'amélioration du cadre de vie. En effet, il est prévu pour les 3 communes du projet, une enveloppe de 24 000€ par éolienne autorisée. Aussi une enveloppe à hauteur de 20.000€ concerne la commune d'Armancourt. Enfin, une participation pour l'attractivité du territoire de la Communauté de communes du Grand Roye est prévue à hauteur de 5.000€. Ces mesures pourront notamment concerner, à titre d'exemple, des projets liés à la transition énergétique et à la mise en valeur de la biodiversité, des projets liés à la protection et la mise en valeur du patrimoine historique, culturel et/ou naturel ou la participation à l'attractivité du territoire via des projets de tourisme durable.



# H. Annexes

## H.1 Cartes complémentaires

Carte 158 : Localisation des photos d'illustration dans l'aire immédiate

Photo d'illustration




Aires d'étude

-  ZIP
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée








Parc éolien

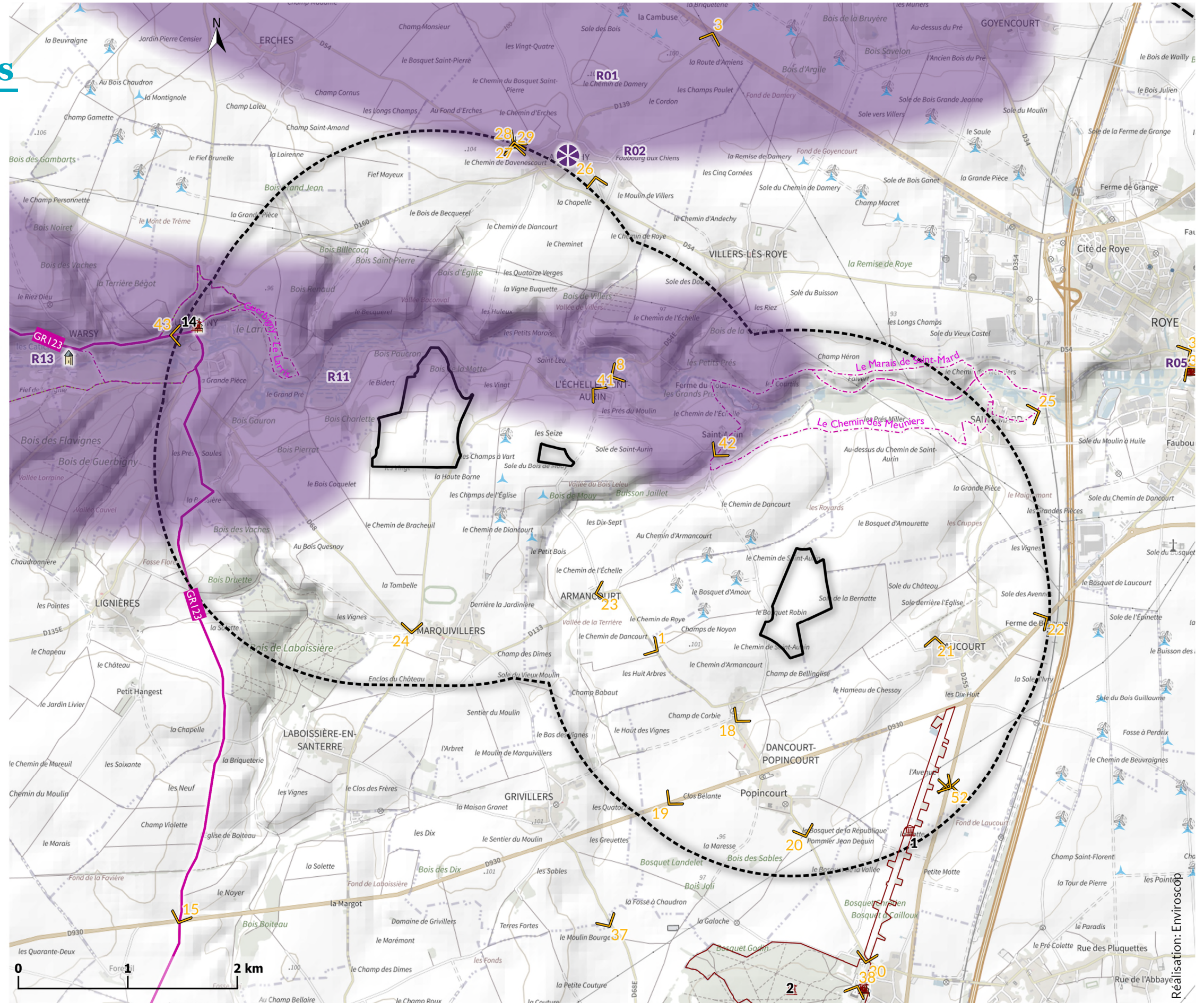
 Construit

Itinéraire touristique

-  Boucle locale vélo
-  Boucle locale
-  GR

Patrimoine et paysage reconnus

-  Monument historique
-  Ensemble paysager remarquable
-  Site d'intérêt ponctuel
-  Site de mémoire
-  Château ou forteresse
-  Eglise ou abbaye
-  Site archéologique ou ruine
























Sources: Scan Express 250, BD Alti, DRAC et DREAL HdF, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, France Rando

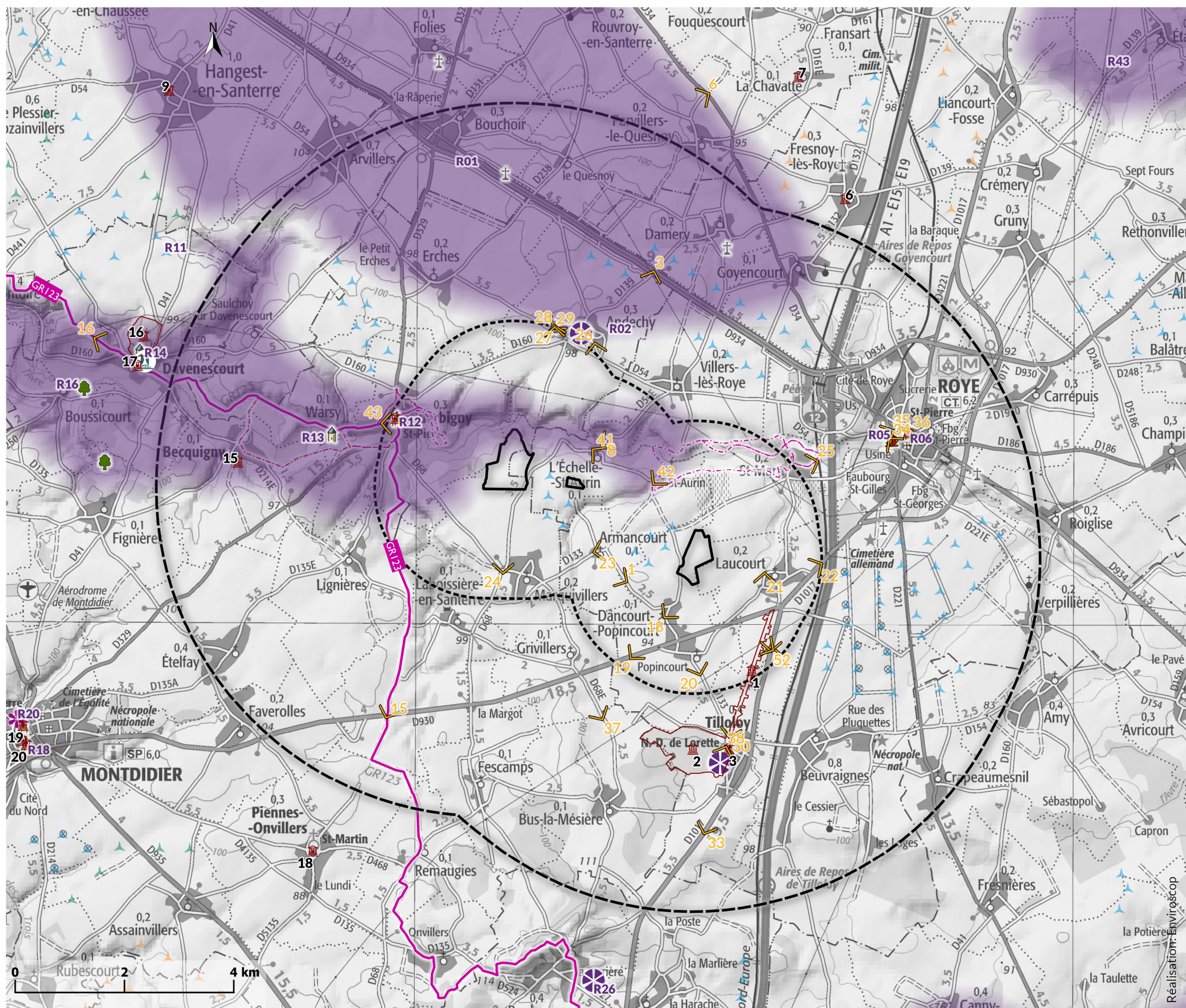
Volet paysager du Parc éolien des Aithéas

Réalisation: Enviroscop



Carte 159 : Localisation des photos d'illustration dans l'aire rapprochée






















-  Photo d'illustration
- Aires d'étude**
-  ZIP
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée
- Parc éolien**
-  Construit
-  Autorisé, non construit
-  Ayant reçu un avis de l'AE
- Itinéraire touristique**
-  Boucle locale vélo
-  Boucle locale
-  GR
- Patrimoine et paysage reconnu**
-  Monument historique
-  Ensemble paysager remarquable
-  Site d'intérêt ponctuel
-  Jardin remarquable
-  Site de mémoire
-  Panorama
-  Château ou forteresse
-  Eglise ou abbaye
-  Site archéologique ou ruine
-  Site naturel

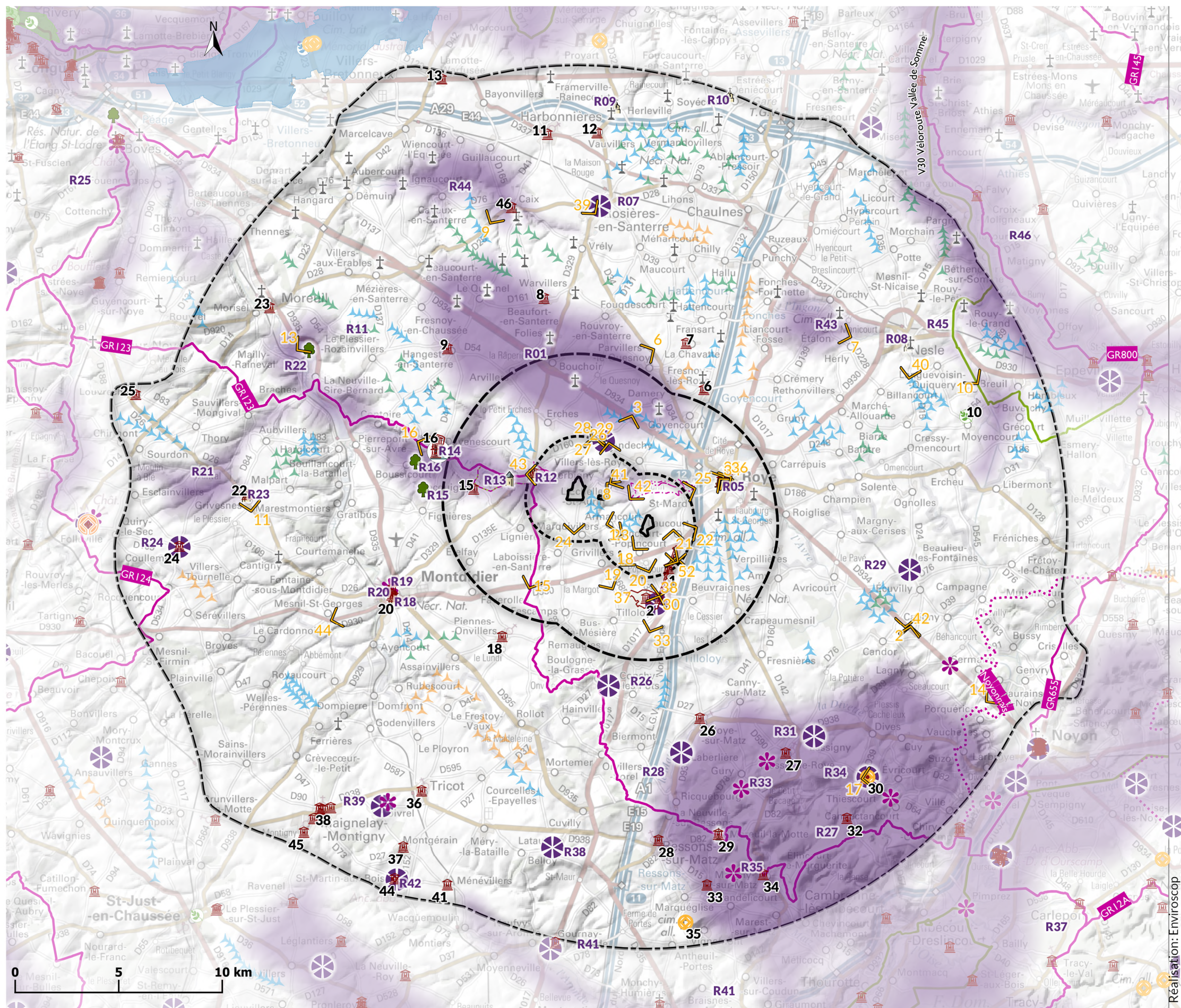


Sources: Scan Express 250, BD Alti, DRAC et DREAL HdF, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, France Rando



Carte 160 : Localisation des photos d'illustration dans l'aire éloignée

-  Photo d'illustration
- Aires d'étude**
-  ZIP
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée
- Parc éolien**
-  Construit
-  Autorisé, non construit
-  Ayant reçu un avis de l'AE
- Itinéraire touristique**
-  Boucle locale vélo
-  Boucle locale
-  Véloroute
-  GRP
-  GR
- Patrimoine et paysage reconnus**
-  Site classé
-  Site inscrit
-  Monument historique
-  Projet de site UNESCO
-  Ensemble paysager remarquable
-  Site d'intérêt ponctuel
-  Jardin remarquable
-  Site de mémoire
-  Panorama
-  Château ou forteresse
-  Église ou abbaye
-  Site archéologique ou ruine
-  Site naturel



Sources: Scan Express 250, BD Alti, DRAC et DREAL HdF, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, France Rando

Volet paysager du Parc éolien des Althéas

Réalisation: Enviroscop



## H.2 Compléments saturation visuelle

### Détails de données des parcs éoliens présents autour du village de L'Echelle

#### 7 fermes éoliennes à moins de 5000 m :

- Parc Tulipes - Nombre d'éoliennes visibles : 10 / 10 - Angle : 108° ;
- Parc Mont de Trême - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 16° ;
- Parc Roye III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 8° ;
- Parc Roye I - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 18° ;
- Parc Roye II - Nombre d'éoliennes visibles : 1 / 4 - Angle : 1° ;
- Parc Roye IV - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 4 - Angle : 16° ;
- Parc Althéas - Nombre d'éoliennes visibles : 7 / 7 - Angle : 136°.

#### 19 fermes éoliennes à plus de 5000 et à moins de 10000 m :

- Parc Bois Madame - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 4 - Angle : 0° ;
- Parc Fouquescourt - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 4 - Angle : 0° ;
- Parc Les Trente - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 5 - Angle : 0° ;
- Parc Sablière - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 7° ;
- Parc Champs perdus - Nombre d'éoliennes visibles : 2 / 4 - Angle : 2° ;
- Parc Chilly Fransart - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 8 - Angle : 0° ;
- Parc Bois des Cholletz - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 5 - Angle : 0° ;
- Parc Santerre II - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 3 - Angle : 0° ;
- Parc Santerre III - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 3 - Angle : 0° ;
- Parc Beuvraignes énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 4 - Angle : 0° ;
- Parc Laucourt énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 4 - Angle : 0° ;
- Parc Balâtre-Gruny-Marché - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 13 - Angle : 6° ;
- Parc Bois Guillaume - Nombre d'éoliennes visibles : 2 / 6 - Angle : 1° ;
- Parc Val de Gronde - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 6 - Angle : 0° ;
- Parc Chemin blanc - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 5 - Angle : 4° ;
- Parc Champs perdus II - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 2° ;
- Parc Bois Madame II - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 2 - Angle : 0° ;
- Parc Champ Serpette - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 8 - Angle : 0° ;
- Parc Sucrierie - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 6 - Angle : 0°.

### Détails de données des parcs éoliens présents autour du village de Saint-Aurin

#### 9 fermes éoliennes à moins de 5000 m :

- Parc Tulipes - Nombre d'éoliennes visibles : 10 / 10 - Angle : 120° ;  
Attention : un angle de vision important sur une ferme, supérieur à 120°, peuvent être mal interprétés.
- Parc Les Trente - Nombre d'éoliennes visibles : 1 / 5 - Angle : 0° ;
- Parc Roye III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 7° ;
- Parc Roye I - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 21° ;
- Parc Roye II - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 15° ;
- Parc Laucourt énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 2 / 4 - Angle : 7° ;
- Parc Roye IV - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 20° ;
- Parc Bois Guillaume - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 20° ;
- Parc Althéas - Nombre d'éoliennes visibles : 7 / 7 - Angle : 138°.  
Attention : un angle de vision important sur une ferme, supérieur à 120°, peuvent être mal interprétés.

#### 14 fermes éoliennes à plus de 5000 et à moins de 10000 m :

- Parc Bois Madame - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 4 - Angle : 0° ;
- Parc Fouquescourt - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 4 - Angle : 0° ;
- Parc Mont de Trême - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 9 - Angle : 0° ;
- Parc Sablière - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 9 - Angle : 0° ;
- Parc Chilly Fransart - Nombre d'éoliennes visibles : 1 / 8 - Angle : 0° ;
- Parc Bois des Cholletz - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 5 - Angle : 0° ;
- Parc Santerre II - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 2° ;
- Parc Santerre III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 2° ;
- Parc Beuvraignes énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 4 - Angle : 0° ;
- Parc Balâtre-Gruny-Marché - Nombre d'éoliennes visibles : 13 / 13 - Angle : 14° ;

- Parc Val de Gronde - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 6 - Angle : 6° ;
- Parc Chemin blanc - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 5 - Angle : 8° ;
- Parc Champ Serpette - Nombre d'éoliennes visibles : 8 / 8 - Angle : 6° ;
- Parc Sucrierie - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 24°.

### Détails de données des parcs éoliens présents autour du village d'Armancourt

#### 6 fermes éoliennes à moins de 5000 m :

- Parc Tulipes - Nombre d'éoliennes visibles : 10 / 10 - Angle : 154° - Distance < 5000 m  
Attention : un angle de vision important sur une ferme, supérieur à 120°, peuvent être mal interprétés.
- Parc Les Trente - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 9° ;
- Parc Roye III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 5° ;
- Parc Roye I - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 13° ;
- Parc Laucourt énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 15° ;
- Parc Althéas - Nombre d'éoliennes visibles : 7 / 7 - Angle : 148°.  
Attention : un angle de vision important sur une ferme, supérieur à 120°, peuvent être mal interprétés.

#### 15 fermes éoliennes à plus de 5000 et à moins de 10000 m :

- Parc Mont de Trême - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 9° ;
- Parc Sablière - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 8° ;
- Parc Roye II - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 12° ;
- Parc Bois des Cholletz - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 4° ;
- Parc Santerre II - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 2° ;
- Parc Santerre III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 2° ;
- Parc Beuvraignes énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 9° ;
- Parc Roye IV - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 15° ;
- Parc Bois Guillaume - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 17° ;
- Parc Val de Gronde - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 12° ;
- Parc Chemin blanc - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 10° ;
- Parc Garaches - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 5° ;
- Parc Champs perdus II - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 1° ;
- Parc Balâtre-Gruny-Marché - Nombre d'éoliennes visibles : 13 / 13 - Angle : 12° ;
- Parc Sucrierie - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 20°.

### Détails de données des parcs éoliens présents autour du village de Marquivillers

#### 3 fermes éoliennes à moins de 5000 m :

- Parc Tulipes - Nombre d'éoliennes visibles : 10 / 10 - Angle : 61° ;
- Parc Mont de Trême - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 6° ;
- Parc Althéas - Nombre d'éoliennes visibles : 7 / 7 - Angle : 90°.

#### 18 fermes éoliennes à plus de 5000 et à moins de 10000 m :

- Parc Les Trente - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 5° ;
- Parc Sablière - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 9° ;
- Parc Roye III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 4° ;
- Parc Roye I - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 10° ;
- Parc Roye II - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 10° ;
- Parc Moulin à cheval - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 4 - Angle : 0° ;
- Parc Champs perdus - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 4° ;
- Parc Bois des Cholletz - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 5° ;
- Parc Beuvraignes énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 7° ;
- Parc Laucourt énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 12° ;
- Parc Roye IV - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 13° ;
- Parc Bois Guillaume - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 13° ;
- Parc Val de Gronde - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 9° ;
- Parc Chemin blanc - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 8° ;
- Parc Garaches - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 7° ;
- Parc Champs perdus II - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 1° ;



- Parc Sucrierie - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 16° ;
- Parc Frestoy - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 14° ;

#### Détails de données des parcs éoliens présents autour du village de Dancourt-Popincourt

9 fermes éoliennes à moins de 5000 m :

- Parc Tulipes - Nombre d'éoliennes visibles : 10 / 10 - Angle : 54° ;
- Parc Les Trente - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 8° ;
- Parc Roye III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 6° ;
- Parc Roye I - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 11° ;
- Parc Beuvraignes énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 12° ;
- Parc Laucourt énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 23° ;
- Parc Bois Guillaume - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 21° ;
- Parc Val de Gronde - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 15° ;
- Parc Althéas - Nombre d'éoliennes visibles : 7 / 7 - Angle : 80° ;

11 fermes éoliennes à plus de 5000 et à moins de 10000 m :

- Parc Mont de Trême - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 7° ;
- Parc Roye II - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 10° ;
- Parc Bois des Cholletz - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 4° ;
- Parc Santerre II - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 1° ;
- Parc Santerre III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 1° ;
- Parc Roye IV - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 12° ;
- Parc Balâtre-Gruny-Marché - Nombre d'éoliennes visibles : 13 / 13 - Angle : 12° ;
- Parc Chemin blanc - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 11° ;
- Parc Hayettes - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 3° ;
- Parc Garaches - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 4° ;
- Parc Sucrierie - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 20° ;

#### Détails de données des parcs éoliens présents autour du village de Laucourt

10 fermes éoliennes à moins de 5000 m :

- Parc Tulipes - Nombre d'éoliennes visibles : 10 / 10 - Angle : 22° ;
- Parc Les Trente - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 29° ;
- Parc Roye III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 11° ;
- Parc Roye I - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 15° ;
- Parc Beuvraignes énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 20° ;
- Parc Laucourt énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 40° ;
- Parc Bois Guillaume - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 38° ;
- Parc Val de Gronde - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 24° ;
- Parc Chemin blanc - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 17° ;
- Parc Althéas - Nombre d'éoliennes visibles : 7 / 7 - Angle : 17° ;

12 fermes éoliennes à plus de 5000 et à moins de 10000 m :

- Parc Falvieux - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 7° ;
- Parc Hauts Près - Nombre d'éoliennes visibles : 15 / 15 - Angle : 8° ;
- Parc Mont de Trême - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 9° ;
- Parc Roye II - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 10° ;
- Parc Bois des Cholletz - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 1° ;
- Parc Santerre II - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 1° ;
- Parc Santerre III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 0° ;
- Parc Roye IV - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 11° ;
- Parc Balâtre-Gruny-Marché - Nombre d'éoliennes visibles : 13 / 13 - Angle : 14° ;
- Parc Hayettes - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 3° ;
- Parc Champ Serpette - Nombre d'éoliennes visibles : 8 / 8 - Angle : 3° ;
- Parc Sucrierie - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 24° ;

#### Détails de données des parcs éoliens présents autour du village de Saint-Mard

12 fermes éoliennes à moins de 5000 m :

- Parc Tulipes - Nombre d'éoliennes visibles : 10 / 10 - Angle : 28° ;
- Parc Les Trente - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 5 - Angle : 32° ;
- Parc Roye III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 27° ;
- Parc Roye I - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 23° ;
- Parc Roye II - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 11° ;
- Parc Beuvraignes énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 1 / 4 - Angle : 0° ;
- Parc Laucourt énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 4° ;
- Parc Roye IV - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 10° ;
- Parc Bois Guillaume - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 33° ;
- Parc Val de Gronde - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 18° ;
- Parc Chemin blanc - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 19° ;
- Parc Althéas - Nombre d'éoliennes visibles : 7 / 7 - Angle : 42° ;

15 fermes éoliennes à plus de 5000 et à moins de 10000 m :

- Parc Bois Madame - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 4 - Angle : 0° ;
- Parc Fouquescourt - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 4 - Angle : 0° ;
- Parc Falvieux - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 11° ;
- Parc Hauts Près - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 15 - Angle : 0° ;
- Parc Mont de Trême - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 11° ;
- Parc Chilly Fransart - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 8 - Angle : 0° ;
- Parc Haute Borne - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 6 - Angle : 0° ;
- Parc Bois des Cholletz - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 5 - Angle : 0° ;
- Parc Santerre II - Nombre d'éoliennes visibles : 2 / 3 - Angle : 1° ;
- Parc Santerre III - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 3 - Angle : 0° ;
- Parc Balâtre-Gruny-Marché - Nombre d'éoliennes visibles : 13 / 13 - Angle : 20° ;
- Parc Hayettes - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 3 - Angle : 0° ;
- Parc Champ Serpette - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 8 - Angle : 0° ;
- Parc Falvieux Extension - Nombre d'éoliennes visibles : 2 / 2 - Angle : 7° ;
- Parc Sucrierie - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 34° ;

#### Détails de données des parcs éoliens présents autour du village d'Andechy

8 fermes éoliennes à moins de 5000 m :

- Parc Tulipes - Nombre d'éoliennes visibles : 10 / 10 - Angle : 42° ;
- Parc Mont de Trême - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 24° ;
- Parc Roye III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 14° ;
- Parc Roye I - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 17° ;
- Parc Roye II - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 34° ;
- Parc Roye IV - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 31° ;
- Parc Althéas - Nombre d'éoliennes visibles : 7 / 7 - Angle : 67° ;
- Parc Sucrierie - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 24° ;

20 fermes éoliennes à plus de 5000 et à moins de 10000 m :

- Parc Bois Madame - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 5° ;
- Parc Fouquescourt - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 8° ;
- Parc Les Trente - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 13° ;
- Parc Sablière - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 8° ;
- Parc Champs perdus - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 8° ;
- Parc Chilly Fransart - Nombre d'éoliennes visibles : 7 / 8 - Angle : 8° ;
- Parc Haute Borne - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 5° ;
- Parc Santerre II - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 4° ;
- Parc Santerre III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 5° ;



- Parc Beuvraignes énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 7° ;
- Parc Laucourt énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 7° ;
- Parc Balâtre-Gruny-Marché - Nombre d'éoliennes visibles : 13 / 13 - Angle : 13° ;
- Parc Bois Guillaume - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 14° ;
- Parc Val de Gronde - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 9° ;
- Parc Chemin blanc - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 8° ;
- Parc Luce - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 12 - Angle : 2° ;
- Parc Le Quesnel - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 9 - Angle : 0° ;
- Parc Champs perdus II - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 3° ;
- Parc Bois Madame II - Nombre d'éoliennes visibles : 2 / 2 - Angle : 12° ;
- Parc Champ Serpette - Nombre d'éoliennes visibles : 8 / 8 - Angle : 11° .

#### Détails de données des parcs éoliens présents autour du village de Villers-lès-Roye

8 fermes éoliennes à moins de 5000 m :

- Parc Tulipes - Nombre d'éoliennes visibles : 10 / 10 - Angle : 61° ;
- Parc Roye III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 15° ;
- Parc Roye I - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 36° ;
- Parc Roye II - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 24° ;
- Parc Roye IV - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 34° ;
- Parc Laucourt énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 8° ;
- Parc Althéas - Nombre d'éoliennes visibles : 7 / 7 - Angle : 84° ;
- Parc Sucrierie - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 28° .

17 fermes éoliennes à plus de 5000 et à moins de 10000 m :

- Parc Bois Madame - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 4° ;
- Parc Fouquescourt - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 8° ;
- Parc Mont de Trême - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 17° ;
- Parc Les Trente - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 16° ;
- Parc Sablière - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 7° ;
- Parc Chilly Fransart - Nombre d'éoliennes visibles : 8 / 8 - Angle : 7° ;
- Parc Haute Borne - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 5° ;
- Parc Santerre II - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 3° ;
- Parc Santerre III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 3° ;
- Parc Beuvraignes énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 8° ;
- Parc Balâtre-Gruny-Marché - Nombre d'éoliennes visibles : 13 / 13 - Angle : 15° ;
- Parc Bois Guillaume - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 18° ;
- Parc Val de Gronde - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 11° ;
- Parc Chemin blanc - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 10° ;
- Parc Champs perdus II - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 2° ;
- Parc Bois Madame II - Nombre d'éoliennes visibles : 2 / 2 - Angle : 10° ;
- Parc Champ Serpette - Nombre d'éoliennes visibles : 8 / 8 - Angle : 9° .

#### Détails de données des parcs éoliens présents autour du village de Grivillers

3 fermes éoliennes à moins de 5000 m :

- Parc Tulipes - Nombre d'éoliennes visibles : 10 / 10 - Angle : 50° ;
- Parc Les Trente - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 9° ;
- Parc Althéas - Nombre d'éoliennes visibles : 7 / 7 - Angle : 74° .

12 fermes éoliennes à plus de 5000 et à moins de 10000 m :

- Parc Mont de Trême - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 5° ;
- Parc Roye III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 4° ;
- Parc Roye I - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 9° ;
- Parc Roye II - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 9° ;

- Parc Moulin à cheval - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 3° ;
- Parc Bois des Cholletz - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 6° ;
- Parc Beuvraignes énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 8° ;
- Parc Laucourt énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 15° ;
- Parc Roye IV - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 11° ;
- Parc Bois Guillaume - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 14° ;
- Parc Val de Gronde - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 10° ;
- Parc Chemin blanc - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 8° ;
- Parc Garaches - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 5° ;
- Parc Sucrierie - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 17° ;
- Parc Frestoy - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 13° ;
- Parc Ferme Trois Rivières - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 8° ;
- Parc Equinville - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 3° ;
- Parc Fermes Bois Masson - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 4° .

#### Détails de données des parcs éoliens présents autour du village de Laboissière-en-Santerre

2 fermes éoliennes à moins de 5000 m :

- Parc Tulipes - Nombre d'éoliennes visibles : 10 / 10 - Angle : 42° ;
- Parc Althéas - Nombre d'éoliennes visibles : 7 / 7 - Angle : 64° .

23 fermes éoliennes à plus de 5000 et à moins de 10000 m :

- Parc Mont de Trême - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 5° ;
- Parc Les Trente - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 6° ;
- Parc Sablière - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 9° ;
- Parc Roye III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 3° ;
- Parc Roye I - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 8° ;
- Parc Roye II - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 8° ;
- Parc Moulin à cheval - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 4° ;
- Parc Champs perdus - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 2° ;
- Parc Bois des Cholletz - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 6° ;
- Parc Beuvraignes énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 6° ;
- Parc Laucourt énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 11° ;
- Parc Roye IV - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 11° ;
- Parc Bois Guillaume - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 11° ;
- Parc Val de Gronde - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 9° ;
- Parc Chemin blanc - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 7° ;
- Parc Garaches - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 7° ;
- Parc Champs perdus II - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 1° ;
- Parc SUCRERIE - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 15° ;
- Parc Frestoy - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 16° ;
- Parc Balinot - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 4° ;
- Parc Ferme Trois Rivières - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 8° ;
- Parc Equinville - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 2° ;
- Parc Fermes Bois Masson - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 4° .

#### Détails de données des parcs éoliens présents autour de la ville de Roye

11 fermes éoliennes à moins de 5000 m :

- Parc Tulipes - Nombre d'éoliennes visibles : 10 / 10 - Angle : 19° ;
- Parc Les Trente - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 47° ;
- Parc Roye III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 17° ;
- Parc Roye I - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 15° ;
- Parc Beuvraignes énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 12° ;



- Parc Laucourt énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 16° ;
- Parc Roye IV - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 6° ;
- Parc Bois Guillaume - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 57° ;
- Parc Val de Gronde - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 27° ;
- Parc Chemin blanc - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 32° ;
- Parc Althéas - Nombre d'éoliennes visibles : 7 / 7 - Angle : 25° .

13 fermes éoliennes à plus de 5000 et à moins de 10000 m :

- Parc Falvieux - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 10° ;
- Parc Hauts Près - Nombre d'éoliennes visibles : 15 / 15 - Angle : 9° ;
- Parc Mont de Trême - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 9° ;
- Parc Roye II - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 8° ;
- Parc Chilly Fransart - Nombre d'éoliennes visibles : 8 / 8 - Angle : 5° ;
- Parc Bois des Cholletz - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 1° ;
- Parc Santerre II - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 1° ;
- Parc Santerre III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 2° ;
- Parc Balâtre-Gruny-Marché - Nombre d'éoliennes visibles : 13 / 13 - Angle : 20° ;
- Parc Hayettes - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 3° ;
- Parc Champ Serpette - Nombre d'éoliennes visibles : 8 / 8 - Angle : 0° ;
- Parc Falvieux Extension - Nombre d'éoliennes visibles : 2 / 2 - Angle : 7° ;
- Parc Sucrierie - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 31° .

#### Détails de données des parcs éoliens présents autour du village de Bus-La-Mésière

5 fermes éoliennes à moins de 5000 m :

- Parc Tulipes - Nombre d'éoliennes visibles : 10 / 10 - Angle : 26° ;
- Parc Les Trente - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 5 - Angle : 0° ;
- Parc Bois des Cholletz - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 11° ;
- Parc Beuvraignes énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 4 - Angle : 0° ;
- Parc Althéas - Nombre d'éoliennes visibles : 7 / 7 - Angle : 39° .

19 fermes éoliennes à plus de 5000 et à moins de 10000 m :

- Parc Mont de Trême - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 3° ;
- Parc Courcelles-Epayelles - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 1 - Angle : 0° ;
- Parc Champ Chardon - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 4 - Angle : 0° ;
- Parc Roye III - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 3 - Angle : 0° ;
- Parc Roye I - Nombre d'éoliennes visibles : 2 / 5 - Angle : 2° ;
- Parc Roye II - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 7° ;
- Parc Moulin à cheval - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 4 - Angle : 0° ;
- Parc Laucourt énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 4 - Angle : 0° ;
- Parc Roye IV - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 4 - Angle : 5° ;
- Parc Bois Guillaume - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 6 - Angle : 0° ;
- Parc Val de Gronde - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 6 - Angle : 0° ;
- Parc Chemin blanc - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 5 - Angle : 0° ;
- Parc Hayettes - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 3 - Angle : 0° ;
- Parc Garaches - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 5° ;
- Parc Frestoy - Nombre d'éoliennes visibles : 1 / 5 - Angle : 0° ;
- Parc Balinot - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 6 - Angle : 0° ;
- Parc Ferme Trois Rivières - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 10° ;
- Parc Equinville - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 4° ;
- Parc Fermes Bois Masson - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 6° .

#### Détails de données des parcs éoliens présents autour du village de Beuvraignes

9 fermes éoliennes à moins de 5000 m :

- Parc Tulipes - Nombre d'éoliennes visibles : 10 / 10 - Angle : 16° ;
- Parc Les Trente - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 66° ;
- Parc Bois des Cholletz - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 2° ;
- Parc Beuvraignes énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 19° ;
- Parc Laucourt énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 14° ;
- Parc Bois Guillaume - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 9° ;
- Parc Val de Gronde - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 13° ;
- Parc Chemin blanc - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 11° ;
- Parc Althéas - Nombre d'éoliennes visibles : 7 / 7 - Angle : 18° .

8 fermes éoliennes à plus de 5000 et à moins de 10000 m :

- Parc Hauts Près - Nombre d'éoliennes visibles : 15 / 15 - Angle : 10° ;
- Parc Roye III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 7° ;
- Parc Roye I - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 9° ;
- Parc Roye II - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 7° ;
- Parc Roye IV - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 7° ;
- Parc Balâtre-Gruny-Marché - Nombre d'éoliennes visibles : 13 / 13 - Angle : 13° ;
- Parc Hayettes - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 5° ;
- Parc Sucrierie - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 19° .

#### Détails de données des parcs éoliens présents autour du village de Crapeaumesnil

8 fermes éoliennes à moins de 5000 m :

- Parc Les Trente - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 69° ;
- Parc Bois des Cholletz - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 7° ;
- Parc Beuvraignes énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 26° ;
- Parc Laucourt énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 9° ;
- Parc Bois Guillaume - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 19° ;
- Parc Val de Gronde - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 11° ;
- Parc Chemin blanc - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 10° ;
- Parc Hayettes - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 7° .

8 fermes éoliennes à plus de 5000 et à moins de 10000 m :

- Parc Tulipes - Nombre d'éoliennes visibles : 10 / 10 - Angle : 10° ;
- Parc Falvieux - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 3° ;
- Parc Hauts Près - Nombre d'éoliennes visibles : 15 / 15 - Angle : 13° ;
- Parc Roye III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 7° ;
- Parc Roye I - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 8° ;
- Parc Roye IV - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 5° ;
- Parc Balâtre-Gruny-Marché - Nombre d'éoliennes visibles : 13 / 13 - Angle : 14° ;
- Parc Althéas - Nombre d'éoliennes visibles : 7 / 7 - Angle : 10° .

#### Détails de données des parcs éoliens présents autour du village de Erches

6 fermes éoliennes à moins de 5000 m :

- Parc Tulipes - Nombre d'éoliennes visibles : 10 / 10 - Angle : 19° ;
- Parc Mont de Trême - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 66° ;
- Parc Roye I - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 9° ;
- Parc Roye II - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 8° ;
- Parc Roye IV - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 10° ;
- Parc Althéas - Nombre d'éoliennes visibles : 7 / 7 - Angle : 28° .



## 20 fermes éoliennes à plus de 5000 et à moins de 10000 m :

- Parc Bois Madame - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 8° ;
- Parc Fouquescourt - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 6° ;
- Parc Les Trente - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 8° ;
- Parc Sablière - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 11° ;
- Parc Caix - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 1° ;
- Parc Roye III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 8° ;
- Parc Champs perdus - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 12° ;
- Parc Chilly Fransart - Nombre d'éoliennes visibles : 8 / 8 - Angle : 7° ;
- Parc Santerre énergies - Nombre d'éoliennes visibles : 8 / 8 - Angle : 2° ;
- Parc Santerre II - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 4° ;
- Parc Santerre III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 5° ;
- Parc Laucourt énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 6° ;
- Parc Bois Guillaume - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 10° ;
- Parc Luce - Nombre d'éoliennes visibles : 12 / 12 - Angle : 29° ;
- Parc Le Quesnel - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 9° ;
- Parc Hauts de Saint-Aubin - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 2° ;
- Parc Champs perdus II - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 5° ;
- Parc Bois Madame II - Nombre d'éoliennes visibles : 2 / 2 - Angle : 11° ;
- Parc Sohettes - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 11° ;
- Parc Sucrierie - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 14° ;

## Détails de données des parcs éoliens présents autour du village de Lignières

## 3 fermes éoliennes à moins de 5000 m :

- Parc Tulipes - Nombre d'éoliennes visibles : 10 / 10 - Angle : 23° ;
- Parc Mont de Trême - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 13° ;
- Parc Althéas - Nombre d'éoliennes visibles : 7 / 7 - Angle : 34° ;

## 17 fermes éoliennes à plus de 5000 et à moins de 10000 m :

- Parc Les Trente - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 4° ;
- Parc Sablière - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 9 - Angle : 0° ;
- Parc Roye III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 4° ;
- Parc Roye I - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 7° ;
- Parc Roye II - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 6° ;
- Parc Moulin à cheval - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 6° ;
- Parc Champs perdus - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 4 - Angle : 0° ;
- Parc Laucourt énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 8° ;
- Parc Roye IV - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 10° ;
- Parc Beuvraignes énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 5° ;
- Parc Bois Guillaume - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 9° ;
- Parc Garaches - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 12° ;
- Parc Champs perdus II - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 3 - Angle : 0° ;
- Parc Sohettes - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 4 - Angle : 0° ;
- Parc Frestoy - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 15° ;
- Parc Balinot - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 4° ;
- Parc Ferme Trois Rivières - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 7° ;

## Détails de données des parcs éoliens présents autour du village de Goyencourt

## 10 fermes éoliennes à moins de 5000 m :

- Parc Tulipes - Nombre d'éoliennes visibles : 10 / 10 - Angle : 26° ;
- Parc Roye III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 36° ;
- Parc Roye I - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 33° ;

- Parc Roye II - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 12° ;
- Parc Santerre II - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 5° ;
- Parc Santerre III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 2° ;
- Parc Roye IV - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 28° ;
- Parc Althéas - Nombre d'éoliennes visibles : 7 / 7 - Angle : 41° ;
- Parc Champ Serpette - Nombre d'éoliennes visibles : 2 / 8 - Angle : 2° ;
- Parc Sucrierie - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 65° ;

## 16 fermes éoliennes à plus de 5000 et à moins de 10000 m :

- Parc Bois Madame - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 4° ;
- Parc Fouquescourt - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 11° ;
- Parc Falvieux - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 14° ;
- Parc Mont de Trême - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 14° ;
- Parc Les Trente - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 18° ;
- Parc Chilly Fransart - Nombre d'éoliennes visibles : 2 / 8 - Angle : 0° ;
- Parc Haute Borne - Nombre d'éoliennes visibles : 0 / 6 - Angle : 0° ;
- Parc Beuvraignes énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 6° ;
- Parc Laucourt énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 1° ;
- Parc Balâtre-Gruny-Marché - Nombre d'éoliennes visibles : 13 / 13 - Angle : 20° ;
- Parc Bois Guillaume - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 14° ;
- Parc Val de Gronde - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 7° ;
- Parc Chemin blanc - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 9° ;
- Parc Bois Madame II - Nombre d'éoliennes visibles : 2 / 2 - Angle : 10° ;
- Parc Falvieux Extension - Nombre d'éoliennes visibles : 2 / 2 - Angle : 8° ;
- Parc Chemin Croisé - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 10 - Angle : 5° ;

## Détails de données des parcs éoliens présents autour du village de Fescamps

## 1 ferme éolienne à moins de 5000 m :

- Parc Tulipes - Nombre d'éoliennes visibles : 10 / 10 - Angle : 26° ;

## 22 fermes éoliennes à plus de 5000 et à moins de 10000 m :

- Parc Mont de Trême - Nombre d'éoliennes visibles : 9 / 9 - Angle : 4° ;
- Parc Les Trente - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 10° ;
- Parc Courcelles-Epayelles - Nombre d'éoliennes visibles : 1 / 1 - Angle : 0° ;
- Parc Champ Chardon - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 9° ;
- Parc Roye III - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 3° ;
- Parc Roye I - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 6° ;
- Parc Roye II - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 6° ;
- Parc Moulin à cheval - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 4° ;
- Parc Bois des Cholletz - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 10° ;
- Parc Beuvraignes énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 4° ;
- Parc Laucourt énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 10° ;
- Parc Roye IV - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 8° ;
- Parc Bois Guillaume - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 9° ;
- Parc Val de Gronde - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 7° ;
- Parc Chemin blanc - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 6° ;
- Parc Garaches - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 6° ;
- Parc Althéas - Nombre d'éoliennes visibles : 7 / 7 - Angle : 42° ;
- Parc Frestoy - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 19° ;
- Parc Balinot - Nombre d'éoliennes visibles : 6 / 6 - Angle : 7° ;
- Parc Ferme Trois Rivières - Nombre d'éoliennes visibles : 5 / 5 - Angle : 12° ;
- Parc Equinville - Nombre d'éoliennes visibles : 3 / 3 - Angle : 3° ;
- Parc Fermes Bois Masson - Nombre d'éoliennes visibles : 4 / 4 - Angle : 5° ;



### Détails de données des parcs éoliens présents autour du village de Guerbigny

#### 4 fermes éoliennes à moins de 5000 m :

- Parc Tulipes - Nombre d'éoliennes visibles : 10 /10 - Angle : 12° ;
- Parc Mont de Trême - Nombre d'éoliennes visibles : 2 /9 - Angle : 16° ;
- Parc Roye II - Nombre d'éoliennes visibles : 0 /4 - Angle : 0° ;
- Parc Althéas - Nombre d'éoliennes visibles : 7 /7 - Angle : 11°.

#### 17 fermes éoliennes à plus de 5000 et à moins de 10000 m :

- Parc Bois Madame - Nombre d'éoliennes visibles : 0 /4 - Angle : 0° ;
- Parc Les Trente - Nombre d'éoliennes visibles : 5 /5 - Angle : 6° ;
- Parc Sablière - Nombre d'éoliennes visibles : 0 /9 - Angle : 0° ;
- Parc Roye III - Nombre d'éoliennes visibles : 1 /3 - Angle : 0° ;
- Parc Roye I - Nombre d'éoliennes visibles : 1 /5 - Angle : 0° ;
- Parc Moulin à cheval - Nombre d'éoliennes visibles : 0 /4 - Angle : 0° ;
- Parc Champs perdus - Nombre d'éoliennes visibles : 0 /4 - Angle : 0° ;
- Parc Santerre énergies - Nombre d'éoliennes visibles : 0 /8 - Angle : 0° ;
- Parc Laucourt énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 /4 - Angle : 7° ;
- Parc Roye IV - Nombre d'éoliennes visibles : 0 /4 - Angle : 0° ;
- Parc Beuvraignes énergie - Nombre d'éoliennes visibles : 4 /4 - Angle : 5° ;
- Parc Bois Guillaume - Nombre d'éoliennes visibles : 6 /6 - Angle : 10° ;
- Parc Garaches - Nombre d'éoliennes visibles : 5 /6 - Angle : 10° ;
- Parc Le Quesnel - Nombre d'éoliennes visibles : 0 /9 - Angle : 0° ;
- Parc Champs perdus II - Nombre d'éoliennes visibles : 0 /3 - Angle : 0° ;
- Parc Sohettes - Nombre d'éoliennes visibles : 0 /4 - Angle : 0° ;
- Parc Sucrierie - Nombre d'éoliennes visibles : 0 /6 - Angle : 0°.



## H.3 Bibliographie

### H.3-1. Bibliographie générale

Convention européenne du Paysage, Conseil de l'Europe. 2000.  
Code de l'Environnement. Contenu de l'étude d'impact, Légifrance. 2018.  
Guide de l'étude d'impact sur l'Environnement. Actualisation 2016, MEDDM, 2017.  
Guide de l'étude d'impact sur l'Environnement. Actualisation 2020, Ministère de la Transition écologique, 2020.  
Atlas des Paysages du Morbihan, lexique, CD, Préfecture et CAUE du Morbihan, Région Bretagne, AMPM. 2011.  
Outil de cohérence patrimoniale et paysagère de l'éolien en Bourgogne Franche-Comté, DREAL Bourgogne-Franche-Comté. 2016.  
Les parcs éoliens dans les paysages de Meurthe-et-Moselle, Préfecture de Moselle. 2006.  
Éoliennes et risques de saturation visuelle – conclusions de trois études de cas en Beauce, DIREN Centre, 2007.

### H.3-2. Bibliographie et sitographie propres à l'étude

Schéma Régional Éolien de la Région Hauts-de-France, DREAL, 2017.  
SRCAE de la Picardie – Le Schéma Régional Eolien (SRE), Région Picardie et ADEME, 2018.  
Etude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens, DREAL Hauts-de-France, Juillet 2019.  
Eolien en Hauts-de-France - Prise en compte de la saturation visuelle, DREAL Hauts-de-France, Octobre 2019.  
Carte des communes sensibles au risque de saturation éolien au 01/01/2020, DREAL Hauts-de-France, Janvier 2020.  
Schéma régional de développement durable du tourisme et des loisirs de la Picardie, Rapport avis du 20 juin 2011.  
Les chiffres-clés du Tourisme en Hauts-de-France, Mission Attractivité Hauts-de-France Comité Régional du Tourisme et des Congrès, édition juin 2019.  
Atlas des Paysages de l'Oise, Direction Régionale de l'Environnement de Picardie, 2006.  
Atlas des Paysages de la Somme, Direction Régionale de l'Environnement de Picardie, 2007.  
Sites et paysages de mémoire, UNESCO, 2017  
<https://whc.unesco.org/en/tentativelists/5884/>  
<http://www.paysages-et-sites-de-memoire.fr/>  
Données climatiques de la station de Saint-Quentin (02) et données climatiques à la station de Rouvroy-en-Santerre (80), Météo France. 1981-2010.  
Atlas de Trudaine - XVIIIe siècle ; généralité d'Amiens - vol. II - Tilloloy 1745-1780, Archives Nationales, N° notice ZZ002485, cote CP/F/14/8454.  
Contrat Ruralité, Communauté de Communes du Grand Roye, 2017.  
Éléments généraux de connaissance et de localisation du patrimoine archéologique – Commune de Guerbigny (80), SRA Picardie, mars 2010.  
Éléments généraux de connaissance et de localisation du patrimoine archéologique – Commune de Villers-lès-Roye (80), SRA Picardie, octobre 2011.



## H.4 Glossaire

**AIRE D'ÉTUDE ELOIGNEE** : zone qui englobe tous les impacts potentiels du projet. Elle correspond à l'aire de visibilité notable potentielle. Elle permet d'inscrire le projet dans l'unité paysagère concernée et de restituer le parc éolien dans les grandes logiques d'organisation du territoire (lignes structurantes du paysage).

**AIRE D'ÉTUDE IMMEDIATE** : elle est définie comme la zone où les études environnementales sont les plus poussées. Les impacts y sont souvent directs et permanents. Cette aire d'étude est concernée par les aménagements connexes au projet. L'aire immédiate correspond à l'échelle d'analyse paysagère où la hauteur perçue des éoliennes est potentiellement importante vis-à-vis de celle des éléments de paysage en place. Le projet éolien est susceptible d'introduire des transformations significatives dans les paysages.

**AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHEE** : elle correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition d'un projet de paysage, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Elle est liée à la qualité du cadre de vie et à l'organisation des paysages de proximité (perspectives visuelles, qualité architecturale des abords du parc et des éoliennes). Le projet y est perceptible dans sa globalité, et s'inscrit dans le paysage comme un ensemble. Il forme un élément du paysage, au sein d'une structure paysagère.

**AMBIANCE PAYSAGERE** : « impression donnée par le milieu dans lequel une personne évolue ».

Atlas des Paysages du Morbihan, lexique. CD, Préfecture et CAUE du Morbihan, Région Bretagne, AMPM. 2011

Code de l'Environnement, Contenu de l'étude d'impact. Légifrance. 2018

**COVISIBILITE**. Tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un espace donné sont visibles conjointement, depuis un même point de vue. Cette définition appelle plusieurs subdivisions selon que la vision conjointe est « directe » [...] [quand] tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère ou un site donné, se superposent visuellement [ou] « indirecte » : [...] [quand] tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné sont visibles ensemble, au sein d'un champ visuel binoculaire de l'observateur, dans la limite d'un angle d'observation de 50° (25° de part et d'autre de l'axe central de vision).

**DYNAMIQUE PAYSAGERE** : « processus selon lequel un espace donné présentant certaines formes naturelles ou artificielles connaît une transformation liée tant à l'évolution des espèces et des milieux vivants qui les composent qu'à l'activité humaine qui s'y déploie ».

**ENJEU** : « élément de paysage dont la prise en compte est nécessaire pour préserver et développer l'identité des lieux dans les aménagements futurs ou le développement du secteur. L'identification d'un enjeu cadrera et fédèrera les interventions sur l'ensemble du territoire d'une entité ou d'un lieu particulier »

Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2016. MEEDM, 2017

Les parcs éoliens dans les paysages de Meurthe-et-Moselle. Préfecture de Moselle. 2006).

Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens, Annexe 3. DREAL et DRAC Centre. 2015

**PAYSAGE PERÇU**. La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations. [...] De même, le regard que porte l'observateur sur le parc éolien est mis en perspective en fonction notamment de la qualité et de la reconnaissance éventuelle du ou des points de vue considérés (au regard des valeurs portées notamment à ces points de vue) et donc de leur sensibilité respective. Par exemple, un point de vue depuis une route secondaire peu fréquentée sera généralement moins sensible qu'un point de vue depuis un panorama touristique.

**PAYSAGE VISIBLE**. La notion de visibilité définie précédemment correspond à [...] ce que l'on voit, dans quelles proportions on le voit (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel, etc.), depuis quel endroit, si l'observateur est statique

ou dynamique, s'il est dynamique : quel est son moyen de transport (pédestre, véhicule lent, rapide, etc.), quelle séquence paysagère en découle, etc.

**PREGNANCE** : « La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Le caractère prégnant d'un élément peut s'apprécier selon le rapport d'échelle qu'il entretient avec ce paysage d'accueil ou avec un autre élément composant ce paysage. Ainsi, la prégnance d'une éolienne correspond le plus souvent à l'appréciation du caractère dominant ou non de cette éolienne dans un paysage (on parle parfois de « dominance ») ».

**SATURATION VISUELLE DES PAYSAGES LIEE A L'EOLIEN** : Elle correspond aux situations où il y a « une occupation totale ou majeure de l'horizon par des parcs éolien [...] l'enjeu est d'éviter que la vue d'éoliennes s'impose de façon permanente et incontournable aux riverains, dans l'espace plus intime du village. »

**SCENARIO DE REFERENCE** : description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement et de son évolution probable

**STRUCTURE PAYSAGERE** : « mode d'enchaînement des motifs constitutifs d'un paysage en fonction de sa charpente naturelle et de l'organisation de ses composantes bâties, cultivées et naturelles ».

**UNITE PAYSAGERE** : « partie de pays présentant suffisamment d'homogénéité de composantes et d'ambiance pour lui conférer une certaine spécificité »

**VISIBILITE**. Tout ou partie des éoliennes d'un parc sont visibles depuis un espace donné.

**ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP)** : elle est constituée par l'emprise technique du projet. Cette échelle permet : de rechercher l'insertion fine du projet éolien dans son environnement le plus proche, d'apprécier la qualité et les impacts des équipements connexes comme le poste de livraison, et des emprises au sol (pistes d'accès et de chantier, plate-forme de montage) et d'étudier le traitement des abords du site et les conséquences du chantier.



## H.4 Table des illustrations

### H.4-1. Liste des figures

Figure 1 : Perception d'une éolienne en fonction de la distance, de la journée et de la couleur du ciel	6
Figure 2 : Lignes de force autour du parc de Cap Fegnet vers Fécamp	7
Figure 3 de définition de la typologie des vues.	7
Figure 4 : Perception sociale des grands paysages	7
Figure 5 : Définition du niveau d'enjeu paysager	7
Figure 6 : Définition des sensibilités dans l'état initial	8
Figure 7 : Exemples de critères paysagers utilisés pour déterminer les scénarios d'implantation.	9
Figure 8 : Exemples de différentes ZIV	11
Figure 9 : Exemple de ZIV cumulée	12
Figure 10 : Carte de saturation visuelle	12
Figure 11 : Exemple de mise en page (première double page)	13
Figure 12 : Exemple de mise en page (deuxième double page)	14
Figure 13 : Exemple d'adaptation à réaliser sur le terrain concernant l'emplacement de la prise de vue	15
Figure 14 : Exemple de prises de vue	15
Figure 15 : Distance de lecture et de l'angle horizontal pour une vue « réelle »	16
Figure 16 : Exemple de mise en page	17
Figure 17 : Stratégie du développement touristique régional	20
Figure 18 : Exemple de typologies de monuments historiques	41
Figure 19 Exemple de typologies de monuments historiques	41
Figure 20: Quelques motifs paysagers du territoire d'étude	45
Figure 21 : Carte postale de l'église Notre-Dame de Lorette détruite entre 1914 et 1916	59
Figure 22 : Carte postale du Château de Tilloloy détruit entre 1914 et 1916	59
Figure 23 : Coordonnées des éoliennes	126
Figure 24 : Photomontage du Parc éolien des Althéas depuis la D68E au sud de Grivillers	413

### H.4-2. Liste des photos

Photo 1 : Vue en direction de la ZIP (entités 1 et 2) depuis la D68	22
Photo 2: Des paysages de grandes cultures	26
Photo 3: Silhouette village-bosquet sur le Plateau	26
Photo 4: Paysage mixte vers le Noyonnais	26
Photo 5: Présence de l'homme marquée dans le paysage par de grandes infrastructures	26
Photo 6: Le Cœur du Santerre	38
Photo 7: L'Ingon à Herly	38
Photo 8 : La Vallée de l'Avre	38
Photo 9 : Le village de Caix, niché dans la vallée de la Luce, depuis la D28	38
Photo 10 : Le Canal du Nord à Breuil	38
Photo 11: Grivesnes et la vallée du Septoutre	39
Photo 12: Vers les Monts du Noyonnais	39
Photo 13 : Le marais de Moreuil	39
Photo 14: La perspective emblématique depuis la D934 vers Noyon	39
Photo 15: Depuis le GR123 près de la D930	40
Photo 16: Depuis le GR123, sur les hauts de Davenescourt	40
Photo 17 : La nécropole franco-allemande de Thiescourt	43
Photo 18: Vue cadrée vers le nord-est, depuis la D133	48
Photo 19 : Dancourt-Popincourt, partie sud, depuis la D930, à l'ouest du village	48
Photo 20 : La silhouette de Dancourt-Popincourt vue depuis la D133 au sud du village	48
Photo 21: Limite ouest de Laucourt, depuis la rue Verte	49
Photo 22: La Ferme Bellevue au premier plan et la silhouette de Laucourt depuis la D1017 à l'est du village	49
Photo 23 : La sortie est d'Armancourt	50
Photo 24 : L'entrée ouest de Marquivillers	51

Photo 25 : La silhouette de Saint Mard, en entrée nord du village depuis la D54A	51
Photo 26: La sortie sud-est d'Andechy	52
Photo 27: Le cimetière militaire d'Andechy, en direction du nord	52
Photo 28: Le cimetière militaire d'Andechy, en direction du sud, vers le parc des Tulipes	52
Photo 29: Le cimetière militaire d'Andechy, au portillon de sortie, en direction du plateau agricole, vers le parc des Tulipes	52
Photo 30 : L'ancien axe historique depuis l'entrée du Château, vers Laucourt	53
Photo 31 : L'ancienne axe depuis la RD1017	53
Photo 32: Vers la ZIP depuis la RD1017	53
Photo 33: La RD1017, entre Tilloloy et Laucourt	54
Photo 34 : Anciens remparts	57
Photo 35 :En haut des Remparts	57
Photo 36 :Eglise Saint Pierre	57
Photo 37 : Grivillers perçu depuis la rue de Bus-la-Mésière vers le nord	58
Photo 38 : Château de Tilloloy LOCA PHOTO	59
Photo 39 : Recherche stylistique de la Reconstruction	65
Photo 40 : La silhouette de Nesle depuis la D15	66
Photo 41: Dans la rue principale de l'Échelle-Saint-Aurin	73
Photo 42: Entrée sud de Saint-Aurin	74
Photo 43 : La rue centrale de Guerbigny avec la vallée de l'Avre en arrière-plan	75
Photo 44 : Silhouette de Montdidier depuis la D930	83

### H.4-3. Liste des tableaux

Tableau 1 : Éléments constitutifs de l'étude d'impact paysagère et du cadre réglementaire de l'étude paysagère	5
Tableau 2 : Sources et licences des illustrations	10
Tableau 3 : Données utilisées pour le calcul de la ZIV et caractéristiques associées	11
Tableau 4 : Niveau de risque de la saturation visuelle	12
Tableau 5 : Outils et méthodes utilisés pour la réalisation des photomontages	15
Tableau 6 : Etat actuel de l'éolien	29
Tableau 7: Lieux de vie des différentes aires d'étude	32
Tableau 8: Axe de déplacement des différentes aires d'étude	33
Tableau 9: Éléments paysagers reconnus du territoire d'étude	40
Tableau 10: Itinéraires touristiques du territoire d'étude	40
Tableau 11: Éléments patrimoniaux classés du territoire d'étude	41
Tableau 12 : Inventaire des mémoriels du territoire d'étude	43
Tableau 13 : Unités paysagères du territoire d'étude	45
Tableau 14: Éléments paysagers et patrimoniaux ponctuels du Plateau du Santerre	46
Tableau 15 : Synthèse de l'analyse des sensibilités du paysage et du patrimoine sur l'aire immédiate dans le Plateau du Santerre	55
Tableau 16 : Synthèse de l'analyse des sensibilités du paysage et du patrimoine sur l'aire rapprochée dans le Plateau du Santerre	63
Tableau 17: Synthèse de l'analyse des sensibilités du paysage et du patrimoine sur l'aire éloignée dans le Plateau du Santerre	70
Tableau 18: Éléments paysagers et patrimoniaux ponctuels de la Vallée de l'Avre et des Trois Doms	71
Tableau 19 : Synthèse de l'analyse des sensibilités du paysage et du patrimoine sur l'aire immédiate dans la vallée de l'Avre et des Trois Doms	77
Tableau 20 : Synthèse de l'analyse des sensibilités du paysage et du patrimoine sur l'aire rapprochée dans la vallée de l'Avre et des Trois Doms	81
Tableau 21: Synthèse de l'analyse des sensibilités du paysage et du patrimoine sur l'aire éloignée de la vallée de l'Avre et des Trois Doms	87
Tableau 22 : Éléments paysagers et patrimoniaux ponctuels du Noyonnais	88
Tableau 23 : Synthèse de l'analyse des sensibilités du paysage et du patrimoine sur l'aire rapprochée du Noyonnais	90
Tableau 24 : Synthèse de l'analyse des sensibilités du paysage et du patrimoine sur l'aire éloignée du Noyonnais	96
Tableau 25 : Éléments paysagers et patrimoniaux ponctuels du Plateau du Pays de Chaussée	97
Tableau 26 : Synthèse de l'analyse des sensibilités du paysage et du patrimoine sur l'aire du Plateau de Chaussée	102
Tableau 27 : Éléments paysagers et patrimoniaux ponctuels de la vallée de la Luce	103
Tableau 28 : Synthèse de l'analyse des sensibilités du paysage et du patrimoine de la Vallée de la Luce	105



Tableau 29 : Élément paysager et patrimonial ponctuel de la vallée de l'Ingon	106
Tableau 30 : Synthèse de l'analyse des sensibilités du paysage et du patrimoine sur l'aire éloignée de la Vallée de l'Ingon	107
Tableau 31 : Éléments paysagers et patrimoniaux ponctuels des Sources au Canal du Nord	108
Tableau 32 : Synthèse de l'analyse des sensibilités du paysage et du patrimoine sur l'aire éloignée des Sources au Canal du Nord	109
Tableau 33 : Inventaire des enjeux paysagers et patrimoniaux sur le territoire d'étude	110
Tableau 34 : Sensibilités des lieux de vie dans l'aire immédiate	111
Tableau 35 : Sensibilités des lieux de vie dans l'aire rapprochée	111
Tableau 36 : Sensibilités des lieux de vie dans l'aire éloignée	111
Tableau 37 : Sensibilités des paysages reconnus	111
Tableau 38 : Sensibilités des patrimoines protégés	112
Tableau 39 : Sensibilités des parcs éoliens du territoire d'étude	112
Tableau 40 : Sensibilités des vues dynamiques	112
Tableau 41 : Sensibilités des itinéraires de promenade	112
Tableau 42 : Points de vue des variantes et intérêts de ceux-ci	117
Tableau 43 : ZIV en angle vertical des lieux de vie de l'aire immédiate	129
Tableau 44 : ZIV en angle vertical des éléments patrimoniaux de l'aire immédiate	129
Tableau 45 : ZIV en angle vertical des sites reconnus de l'aire immédiate	129
Tableau 46 : ZIV en angle vertical des lieux de vie de l'aire rapprochée	131
Tableau 47 : ZIV en angle vertical des éléments patrimoniaux dans l'aire rapprochée	131
Tableau 48 : ZIV en angle vertical des sites reconnus de l'aire rapprochée	131
Tableau 49 : ZIV en angle vertical des villes reconnues de l'aire éloignée	133
Tableau 50 : ZIV en angle vertical des éléments patrimoniaux dans l'aire éloignée	133
Tableau 51 : ZIV en angle vertical des paysages reconnus dans l'aire éloignée	133
Tableau 52 : Contexte éolien pris en compte dans l'analyse des impacts cumulés	135
Tableau 53 : ZIV en angle horizontal des lieux de vie de l'aire immédiate	138
Tableau 54 : Niveau de risque de la saturation visuelle	139
Tableau 55 : Points de vue sélectionnés pour le carnet de photomontages	140
Tableau 56 : Niveau de risque de saturation visuelle pour L'Échelle	144
Tableau 57 : Niveau de risque de saturation visuelle pour Saint-Aurin	152
Tableau 58 : Niveau de risque de saturation visuelle pour Armancourt	164
Tableau 59 : Niveau de risque de saturation visuelle pour Marquivillers	172
Tableau 60 : Niveau de risque de saturation visuelle pour Laboissière-en-Santerre	180
Tableau 61 : Niveau de risque de saturation visuelle pour Dancourt-Popincourt	188
Tableau 62 : Niveau de risque de saturation visuelle pour Laucourt	208
Tableau 63 : Niveau de risque de saturation visuelle pour Guerbigny	236
Tableau 64 : Niveau de risque de saturation visuelle pour Andechy	248
Tableau 65 : Niveau de risque de saturation visuelle pour Villers-lès-Roye	264
Tableau 66 : Niveau de risque de saturation visuelle pour Saint-Mard	272
Tableau 67 : Niveau de risque de saturation visuelle pour Roye	280
Tableau 68 : Niveau de risque de saturation visuelle pour Grivillers	296
Tableau 69 : Niveau de risque de saturation visuelle pour Bus-la-Mésière	308
Tableau 70 : Niveau de risque de saturation visuelle pour Fescamps	316
Tableau 71 : Niveau de risque de saturation visuelle pour Lignièrès	324
Tableau 72 : Niveau de risque de saturation visuelle pour Erches	332
Tableau 73 : Niveau de risque de saturation visuelle pour Goyencourt	340
Tableau 74 : Niveau de risque de saturation visuelle pour Beuvraignes	348
Tableau 75 : Niveau de risque de saturation visuelle pour Crapeaumesnil	356
Tableau 76 : Synthèse des impacts visuels du projet dans le carnet de photomontages	400
Tableau 77 : Synthèse des saturations visuelles et des impacts cumulés sur les lieux de vie sensibles	401
Tableau 78 : Synthèse des impacts sur les lieux de vie de l'aire immédiate	403
Tableau 79 : Synthèse des impacts sur les lieux de vie de l'aire rapprochée	403
Tableau 80 : Synthèse des impacts sur les lieux de vie de l'aire éloignée	403
Tableau 81 : Synthèse des impacts sur le patrimoine protégé dans l'aire immédiate	404
Tableau 82 : Synthèse des impacts sur le patrimoine protégé dans l'aire rapprochée	404
Tableau 83 : Synthèse des impacts sur le patrimoine protégé dans l'aire éloignée	405
Tableau 84 : Synthèse des impacts sur les paysages reconnus dans l'aire immédiate	406

Tableau 85 : Synthèse des impacts sur les paysages reconnus dans l'aire rapprochée	406
Tableau 86 : Synthèse des impacts sur les paysages reconnus dans l'aire éloignée	407
Tableau 87 : Synthèse des impacts pour les vues dynamiques	408
Tableau 88 : Bilan des impacts résiduels	411
Tableau 89 : Tableau du scénario de référence	412

## H.4-4. Liste des cartes

Carte 1 : Contexte géographique	19
Carte 2 : Contexte du développement éolien et des saturations en Hauts de France	19
Carte 3 : Contexte paysager et patrimonial	20
Carte 4 : Présentation des aires d'étude	21
Carte 5 : Zone d'implantation potentielle (ZIP)	22
Carte 6 : Géologie du territoire d'étude	24
Carte 7 : Topographie et hydrographie du territoire d'étude	24
Carte 8 : Occupation du sol	25
Carte 9 : Analyse communale des paysages de campagne sur le territoire d'étude	26
Carte 10 : Les stratégies de développement sur le secteur de Montdidier / Roye inscrits dans le SRE Picardie	27
Carte 11 : Les secteurs éoliens du territoire d'étude	27
Carte 12 : Etat actuel de l'éolien sur le territoire étudié	28
Carte 13 : Lieux de vie et axes de déplacement dans les aires immédiate et rapprochée	31
Carte 14 : Formes d'urbanisation du territoire d'étude	32
Carte 15 : Lieux de vie et axes de déplacement dans l'aire éloignée	33
Carte 16 : Cartes historiques et évolution moderne de L'Échelle-Saint-Aurin, Marquivillers et Dancourt-Popincourt entre la XVIII <sup>ème</sup> siècle et 2015	34
Carte 17 : Stratégie du Contrat Ruralité de la communauté de communes du Grand Roye	35
Carte 18 : Éléments paysagers reconnus du territoire d'étude	36
Carte 19 : Éléments paysagers reconnus à l'échelle de l'aire immédiate	37
Carte 20 : Patrimoine protégé du territoire d'étude	42
Carte 21 : Présomption du Patrimoine Archéologique (PPA)	44
Carte 22 : Unités paysagères du territoire d'étude	45
Carte 23 : Unité paysagère du Plateau du Santerre	46
Carte 24 : Plateau du Santerre dans l'aire immédiate	47
Carte 25 : Dancourt-Popincourt dans l'aire immédiate	48
Carte 26 : Laucourt dans l'aire immédiate	49
Carte 27 : La Ferme de Bellevue dans l'aire immédiate	49
Carte 28 : Armancourt dans l'aire immédiate	50
Carte 29 : Marquivillers dans l'aire immédiate	50
Carte 30 : Saint-Mard dans l'aire immédiate	51
Carte 31 : Andechy dans l'aire immédiate	52
Carte 32 : L'axe du historique du Château vers Laucourt, de 1745 à aujourd'hui	53
Carte 33 : Sensibilités paysagères et patrimoniales dans l'aire immédiate	55
Carte 34 : Aire rapprochée dans le Plateau du Santerre	56
Carte 35 : Ville de Roye et ses patrimoines	57
Carte 36 : Eglise Saint Pierre	57
Carte 37 : Village de Grivillers dans l'aire rapprochée	58
Carte 38 : Village de Villers-lès-Roye dans l'aire rapprochée	58
Carte 39 : Village de Erches dans l'aire rapprochée	58
Carte 40 : les Monuments Historiques de Tilloloy	59
Carte 41 : Village de Tilloloy dans l'aire rapprochée	59
Carte 42 : Village de Beuvraignes dans l'aire rapprochée	60
Carte 43 : Village de Bus-la-Mésière dans l'aire rapprochée	60
Carte 44 : Village de Goyencourt dans l'aire rapprochée	60
Carte 45 : Village de Damery dans l'aire rapprochée	60
Carte 46 : Village de Fescamps dans l'aire rapprochée	61
Carte 47 : Village de Bouchoir dans l'aire rapprochée	61
Carte 48 : Village de Verpillères dans l'aire rapprochée	61



Carte 49 : Village d'Arvillers dans l'aire rapprochée	61	Carte 106 : Eglise Sainte Flore	93
Carte 50 : Synthèse des sensibilités dans l'aire rapprochée	63	Carte 107 : Synthèse des sensibilités dans l'aire éloignée	96
Carte 51 : Aire éloignée dans le Plateau du Santerre	64	Carte 108 : Unité paysagère du Pays de Chaussée	97
Carte 52 : Centre-bourg de Rosières-en-Santerre dans l'aire éloignée	65	Carte 109 : Ville de Maignelay-Montigny dans l'aire éloignée	98
Carte 53 : Ville de Nesle dans l'aire éloignée	66	Carte 110 : Monuments Historiques à Maignelay-Montigny - Côté Nord	98
Carte 54 : Croix en pierre	66	Carte 111 : Monuments Historiques à Maignelay-Montigny - Côté Sud	99
Carte 55 : Blockhaus allemand	66	Carte 112 : Eglise Notre-Dame de l'Assomption	99
Carte 56 : Église Notre-Dame de l'Assomption	66	Carte 113 : Calvaire de Montgérain	99
Carte 57 : Église Saint Martin	67	Carte 114 : Croix en pierre	100
Carte 58 : Vieux Saule de Moyencourt	67	Carte 115 : SPR de Saint-Martin-aux-Bois et son abbaye	100
Carte 59 : Eglise de Saint-Martin	67	Carte 116 : Synthèse des sensibilités dans l'unité	102
Carte 60 : Église de Saint-Eloi	67	Carte 117 : Unité paysagère de la vallée de la Luce	103
Carte 61 : Église de Saint-Pierre	67	Carte 118 : Eglise Sainte-Croix	104
Carte 62 : Synthèse des sensibilités dans l'aire éloignée	70	Carte 119 : Synthèse des sensibilités dans l'aire éloignée	105
Carte 63 : Unité paysagère de la Vallée de l'Avre et des Trois Doms	71	Carte 120 : Unité paysagère du Plateau et sources de l'Ingon	106
Carte 64 : La vallée de l'Avre et des Trois Doms dans l'aire immédiate	72	Carte 121 : Unité paysagère des Sources au Canal du Nord	108
Carte 65 : Village de l'Échelle-Saint-Aurin dans l'aire immédiate	73	Carte 122 : Synthèse des sensibilités sur l'aire immédiate	113
Carte 66 : Village de l'Échelle dans l'aire immédiate	73	Carte 123 : Synthèse des sensibilités sur l'aire rapprochée	114
Carte 67 : Village de Saint-Aurin dans l'aire immédiate	74	Carte 124 : Synthèse des sensibilités sur l'aire éloignée	115
Carte 68 : Ferme du Moulin dans l'aire immédiate	74	Carte 125 : Préconisations paysagères sur l'aire immédiate	116
Carte 69 : Village de Guerbigny dans l'aire immédiate	75	Carte 126 : Variantes d'implantation	117
Carte 70 : Eglise Saint-Pierre	75	Carte 127 : Points de vue des variantes	117
Carte 71 : Sensibilités paysagères et patrimoniales dans l'aire immédiate	77	Carte 128 : Prénance attendue du projet dans l'aire immédiate	128
Carte 72 : Aire rapprochée dans la vallée de l'Avre et des Trois Doms	78	Carte 129 : Prénance attendue du projet dans l'aire rapprochée	130
Carte 73 : Village de Laboissière-en-Santerre dans l'aire rapprochée	79	Carte 130 : Prénance attendue du projet dans l'aire éloignée	132
Carte 74 : Village de Warsy dans l'aire rapprochée	79	Carte 131 : Zone d'influence visuelle cumulée du territoire d'étude,	136
Carte 75 : Village de Lignièrès dans l'aire rapprochée	79	Carte 132 : Comparaison de zones d'influence visuelle cumulées à l'échelle de l'aire rapprochée	137
Carte 76 : Village de Becquigny dans l'aire rapprochée	79	Carte 133 : Emprise horizontale attendue du projet et lieux de vies sélectionnés pour l'étude des saturations	138
Carte 77 : Eglise Ancienne de Becquigny	80	Carte 134 : Zone d'influence visuelle cumulée du territoire d'étude et lieux de vies sélectionnés pour l'étude des saturations visuelles	139
Carte 78 : Village d'Etelfay dans l'aire rapprochée	80	Carte 135 : Localisation des photomontages à l'échelle de l'aire immédiate	141
Carte 79 : Synthèse des sensibilités dans l'aire rapprochée	81	Carte 136 : Localisation des photomontages à l'échelle de l'aire rapprochée	142
Carte 80 : Unité paysagère de la vallée de l'Avre et des Trois Doms	82	Carte 137 : Localisation des photomontages à l'échelle de l'aire éloignée	143
Carte 81 : Ville de Montdidier et ses patrimoines	83	Carte 138 : Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle pour le village de L'Échelle-Saint-Aurin,	144
Carte 82 : Eglise Saint-Vaast	84	Carte 139 : Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle pour le village de L'Échelle-Saint-Aurin,	152
Carte 83 : Marais de Génonville	84	Carte 140 : Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle pour le village d'Armancourt	164
Carte 84 : Domaine de Davenescourt [P16] et Eglise Saint Martin [P17]	84	Carte 141 : Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle pour le village de Marquivillers	172
Carte 85 : Eglise Saint Martin de Piennes-Onvillers	84	Carte 142 : Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle pour le village de Laboissière-en-Santerre	180
Carte 86 : Eglise Saint Aignan de Grivesnes	85	Carte 143 : Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle pour le village de Dancourt-Popincourt	188
Carte 87 : Eglise Saint Nicolas de Coullemelle	85	Carte 144 : Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle pour le village de Laucourt	208
Carte 88 : Eglise Saint Martin de Louvrechy	85	Carte 145 : Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle pour le village de Guerbigny	236
Carte 89 : « Montagne » de Fignièrès	85	Carte 146 : Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle pour le village d'Andechy	248
Carte 90 : Etangs tourbières de Boussicourt	85	Carte 147 : Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle pour le village de Villers-lès-Roye	264
Carte 91 : Synthèse des sensibilités dans l'aire éloignée	87	Carte 148 : Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle pour le village de Saint-Mard	272
Carte 92 : Unité paysagère du Noyonnais	88	Carte 149 : Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle pour la ville de Roye	280
Carte 93 : Aire rapprochée dans le Noyonnais	89	Carte 150 : Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle pour le village de Grivillers	296
Carte 94 : Village de Crapeaumesnil dans l'aire rapprochée	89	Carte 151 : Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle pour le village de Bus-la-Mésière	308
Carte 95 : Synthèse des sensibilités dans l'aire rapprochée	90	Carte 152 : Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle pour le village de Fescamps	316
Carte 96 : Aire éloignée dans le Noyonnais	91	Carte 153 : Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle pour le village de Lignièrès	324
Carte 97 : Centre-ville de Ressons-sur-Matz dans l'aire éloignée	92	Carte 154 : Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle pour le village de Erches	332
Carte 98 : Nécropole Franco-allemande de Thiescourt	92	Carte 155 : Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle pour le village de Goyencourt	340
Carte 99 : Nécropole Franco-allemande de Vignemont	92	Carte 156 : Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle pour le village de Beuvraignes	348
Carte 100 : Église Saint-Martin	92	Carte 157 : Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle pour le village de Crapeaumesnil	356
Carte 101 : Eglise Saint Jean-Baptiste	92	Carte 158 : Localisation des photos d'illustration	414
Carte 102 : Eglise Saint Eloi	93	Carte 159 : Localisation des photos d'illustration	415
Carte 103 : Eglise de l'Assomption de Notre-Dame	93	Carte 160 : Localisation des photos d'illustration	416
Carte 104 : Carrière de Chauffour	93		
Carte 105 : Eglise Saint-Vaast	93		